

Projet de Fin d'Etudes

La relation paysage-agriculture à petite échelle :

Approche de la fermeture du Paysage en Val de Loire



2007-2008

**Directeur de recherche
SERRANO José**

MARCHAND Mélissa

FORMATION PAR LA RECHERCHE ET PROJET DE FIN D'ETUDES

La formation au génie de l'aménagement, assurée par le département aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer tout une partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

REMERCIEMENTS

Mon entière reconnaissance va à toutes les personnes qui m'ont encadrée, suivie et soutenue lors de la réalisation de ce projet de recherche.

A cet effet, je remercie tout d'abord M. José SERRANO, tuteur de ce projet, qui a su me guider pas à pas dans l'élaboration de ce projet et m'initier à la réalisation d'un mémoire de recherche. Ses conseils ont été utiles au bon avancement de mes travaux. Je le remercie tout particulièrement pour son appui dans la réalisation des entretiens réalisés dans le cadre de ce projet.

Ensuite, je tiens à remercier l'ensemble du corps enseignant du Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de Tours, qui a, de près ou de loin suivi ce travail en apportant éléments de réflexions, soutien et conseils.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble des personnes rencontrées dans le cadre de ce projet. Leur disponibilité, leur intérêt et leur franchise sont à l'origine même des éléments de réflexions présentés dans ce mémoire.

SOMMAIRE

Remerciements	2
Sommaire.....	3
Introduction	5
Partie 1 : Une relation paysage-agriculture à différentes échelles	6
1. De l'évolution de la notion de paysage à la prise en compte des paysages à différentes échelles	7
2. Vers la formalisation d'un système d'acteurs « paysage » ou élus locaux et agriculteurs occupent une position centrale	13
3. Emergence de la problématique.....	19
Partie 2 : Une analyse quantitative de l'évolution des surfaces boisées et populicoles	30
1. La définition d'un périmètre d'étude pertinent en vue de la mise en place d'une méthode d'analyse quantitative.....	31
2. Une fermeture du paysage à deux visages.....	42
3. Evolution de la fermeture du paysage du point de vue de l'évolution des surfaces boisées et populicoles	44
4. La formalisation du lien agriculture-paysage à travers l'analyse comparée de l'évolution des surfaces boisées / populicoles et agricoles	50
Partie 3 : Une analyse qualitative de l'évolution des surfaces boisées et populicoles	53
1. Un processus d'entretiens pour une analyse qualitative de du lien agriculture-paysage au regard de la problématique du paysage	54
2. Une bonne connaissance des paysages communaux malgré une notion de paysage difficile à définir	57
3. L'absence de perception de la problématique de fermeture du paysage liée aux peupleraies.....	61
Conclusion	67
Bibliographie.....	68
Table des figures	70
Table des matières	71

Avertissement

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

INTRODUCTION

Ce travail de recherche renvoie à deux thèmes que sont l'agriculture et le paysage et ce à l'échelle du Val de Loire ; l'objet de la recherche étant la relation entre agriculteurs et paysage dans le sens où pour cette recherche, le postulat est fait dès le départ de considérer les agriculteurs, par le biais de leur activité professionnelle, comme acteurs prépondérants de la gestion des paysages. Par paysage, nous entendons donc paysage agricole et centrons cette recherche sur les grands paysages au détriment des paysages urbains.

Depuis les années 80, l'agriculture française est engagée dans une refonte de ses orientations (Hervieu, 2002) qui remet en cause le modèle agricole forgé dans les années 60. De nouvelles finalités sont définies, notamment en termes de vitalité sociale de l'espace rural, de développement rural ou encore de la protection des ressources naturelles. Ici encore des dispositifs incitatifs ou réglementaires divers (plans de développement durable, mesures agro-environnementales, mise aux normes des bâtiments...) orientent peu à peu les pratiques des agriculteurs. L'agriculture est qualifiée de multifonctionnelle, et cette pluralité d'objectifs est inscrite dans les textes législatifs français et européens (LOA de 1999, notamment).

Le concept de multifonctionnalité de l'agriculture est donc connu et reconnu, y compris dans les plus hautes instances internationales (B. Hervieu). Il traduit l'idée selon laquelle l'agriculture est une activité qui produit des ressources marchandes et non marchandes, que le seul marché ne peut gérer en totalité, et dont les différentes fonctions doivent être associées et reconnues dans un projet politique. Ce concept, qui fait désormais consensus pour légitimer les aides publiques attribuées à l'agriculture, implique cependant une remise en question du métier d'agriculteur, car il modifie les finalités de la production et la nature des liens entre les agriculteurs et la société.

Aussi, peu-on s'interroger sur la manière dont la multifonctionnalité modifie la conception du métier d'agriculteur. Si la multifonctionnalité de l'agriculture est reconnue dans les plus hautes sphères, l'est-elle à un niveau plus local voire même par les agriculteurs eux-mêmes. Quelles sont les conceptions du métier d'agriculteur à ces échelles locales, où se jouent les problématiques paysagères ? Il convient donc ici de s'interroger sur les conceptions du métier d'agriculteur découlant du rôle de ces derniers dans la gestion des paysages.

Cependant, afin de mener à bien cette recherche, il paraît impossible d'étudier la conception du métier d'agriculteur dans son ensemble. Etant donné, la problématique majeure de fermeture des paysages du Val de Loire avec le risque, notamment, de voir disparaître les phénomènes de covisibilité de coteau à coteau, il semble pertinent d'aborder la gestion paysagère relative à ces espaces considérés. Ainsi, l'analyse de la conception du métier d'agriculteur sera réalisée au regard de la gestion des paysages spécifiques que sont les fonds de vallée, c'est-à-dire ces espaces initialement de prairies qui ont de plus en plus tendance à s'enfricher voire à être plantés (peupleraies) et qui concourent ainsi à la fermeture des paysages du Val de Loire.

PARTIE 1
UNE RELATION
PAYSAGE-AGRICULTURE
A DIFFERENTES ECHELLES

1. De l'évolution de la notion de paysage à la prise en compte des paysages à différentes échelles

Cette première étape essentielle vise à étudier le champ du paysage du point de vue de la notion elle-même (définition, évolution..) mais aussi du point de vue des valeurs qui lui sont conférées et ce afin de constituer le point de départ de la réflexion de ce projet de recherche.

11. Les apports du contexte législatif et réglementaire

Analyser la notion de paysage n'est pas une chose aussi aisée qu'il y paraisse. Le terme de paysage étant profondément polysémique, il semble avant tout nécessaire de trouver une entrée à l'analyse. Le paysage ayant une forte connotation avec le domaine de l'art en général, il serait possible d'étudier l'évolution de la notion de paysage à la lumière de l'évolution de la considération des artistes envers le paysage c'est-à-dire en analysant l'évolution de la retranscription de l'élément paysage dans les productions artistiques (bas reliefs, peintures...). Cependant, d'autres entrées beaucoup plus objectives existent.

Pour ce projet de fin d'étude, le choix est fait d'étudier la notion de paysage et son évolution à travers la transcription qu'il en est fait d'un point de vue juridique et réglementaire. Au-delà d'une simple analyse autour de la notion de paysage, ceci devrait permettre de définir le cadre et le contexte juridique dans lequel s'inscrit le paysage afin de cerner les attentes qui en découlent.

Un ensemble de lois, règlements, décrets et même des directives européennes ont pu avoir des effets, directs ou indirects, sur l'évolution et les mutations, ou au contraire sur la préservation des paysages et ce depuis le début du XXème siècle. La première loi s'y rapportant date de 1906.

Le corps réglementaire concernant le paysage s'est ensuite étoffé au fil des époques tout en précisant la notion même de paysage. A partir de la simple protection de monuments au début du XXème siècle, le paysage devient une réelle notion, un élément à protéger et à valoriser dans sa globalité. Emmanuelle Heaulmé distingue trois grands modèles de perception et d'action qui, au cours du XX siècle, ont ordonné la patrimonialisation et la prise en compte des paysages :

« Le « paradigme du pittoresque » : le paysage s'impose comme objet patrimonial dans la mesure où il se prête à un rapprochement avec une œuvre peinte (lois 1906 et 1930 sur les sites et monuments naturels) ; le paysage en tant qu'objet remarquable.

Le « paradigme de l'environnement » à partir des années 1950 : inscription et classement, dans les années 60 et 70, de grands paysages naturels (ex. Landes et Gironde), et apparition d'une nouvelle politique qui s'attache, au-delà de la simple protection, à mettre en œuvre une véritable gestion des sites.

Le « paradigme du paysage culturel » depuis les années 1980 : attention portée au paysage en tant que forme sensible d'une interaction

dynamique du naturel et du social ; prise en compte de la notion de perception des paysages et du rapport de chacun avec le paysage observé¹ ».

a) Le « paradigme du pittoresque »

- 1906, loi portant sur la protection des monuments et des sites naturels "œuvres de nature". En ce qui concerne les monuments, le classement insistait sur la dimension patriotique du paysage : "le patriotisme est un sentiment inné et pour ainsi dire instinctif mais ce qui contribue le plus sûrement à le fortifier et à le graver d'une manière ineffable dans les âmes c'est l'attachement à la terre maternelle, à des horizons préférés et aux souvenirs qu'ils évoquent."
- 1913 (31 décembre), loi sur la protection des monuments historiques,
- 1930, loi sur la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque remarquables. Elle distingue deux degrés de protection : le classement, contraignant ("sites classés") et la simple inscription ("sites inscrits").

b) Le « paradigme de l'environnement »

- 1941, loi lançant les premières opérations de remembrement sur la base d'échanges volontaires de terres. En 1954, un décret l'évoque en termes d'aménagement foncier puis, en 1975, en termes d'aménagement rural. En 1976, la loi impose la réalisation d'une étude d'impact avant toute opération de remembrement.
- 1960, loi du 22 juillet créant des Parcs nationaux dont le but est la conservation d'espaces naturels fragiles : "la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général du milieu naturel". Cette loi sera complétée par un décret en 1961 et une loi en 1995.
- 1962, "loi Malraux" qui institue les secteurs sauvegardés pour les ensembles urbains qui présentent un caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la protection et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles.
- 1967, (1er mars), décret créant les Parcs naturels régionaux (PNR) qui, destinés à concilier le développement économique et la conservation des milieux, doivent promouvoir des activités d'ordre culturel, scientifique et touristique.
- 1967, loi d'orientation foncière instaurant les Plans d'occupation du sol (POS, au niveau communal) et les Schémas directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) afin de mieux maîtriser l'urbanisation et l'évolution des paysages urbains.

¹ HEAULMÉ E., « Les modèles paysagers de la politique des sites de 1906 à nos jours », in actes du colloque *Politiques publiques et paysages*, colloque final de restitution du programme de recherche, Saint-Malo, 19-21 octobre 2005.

- 1973 (22 février), circulaire relative à la protection des espaces verts en zone urbaine qui est toujours en vigueur. Elle donne une définition précise des espaces verts. Elle convie les préfets à élaborer un plan de protection et de mise en valeur des espaces verts urbains et périurbains. Elle rappelle qu'un espace vert représente un équipement structurant d'intérêt général et une catégorie juridique soumise, le cas échéant, à des règles et des servitudes opposables aux tiers, pouvant être déclinées dans les documents d'urbanisme, les schémas d'aménagement rural et forestier, les politiques foncières des collectivités territoriales.
- 1975, loi donnant naissance au Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, établissement public ayant pour mission de "mener dans les cantons côtiers et dans les communes riveraines des lacs et des plans d'eau d'une superficie au moins égale à 1000 ha, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique".
- 1976, loi relative à la protection de la nature précise dans son article premier que "la protection des espaces naturels et des paysages est d'intérêt général". Elle définit le cadre des "réserves naturelles" dont l'initiative revient soit à l'administration, soit à des associations de protection de la nature.
- 1979, loi relative à la publicité par enseignes et présenseignes : elle permet la mise en œuvre d'une réglementation communale destinée à encadrer l'affichage publicitaire. Elle est complétée par la « loi Barnier » sur la publicité en agglomération (1995 et décret de 1996). Mais leur efficacité demeure limitée : le traitement des entrées de ville reste notamment un problème majeur.

c) Le « paradigme du paysage culturel »

- 1985, promulgation de l'article 19 du règlement de la CEE qui permet de fournir des "aides aux zones sensibles du point de vue de la protection de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que du point de vue du maintien de l'espace rural et du paysage". Les agriculteurs se voyaient ainsi attribuer un rôle de production de biens paysagers et environnementaux. Cet article et les règlements qui l'ont suivi ont été appliqués en France sous l'appellation d'Opération groupée d'aménagement foncier ou OGAF-environnement
- 1985 et 1986, promulgation des lois « montagne » et « littoral », lois d'aménagement et d'urbanisme dont les dispositions s'imposent aux documents de planification.

Cependant, le mouvement de prise en compte du paysage en tant que tel s'accélère réellement dans les années 90. En effet, depuis les années 90, le droit de l'urbanisme a significativement évolué pour prendre en compte les exigences du développement durable et intégrer la question du paysage au cœur de l'aménagement et de l'urbanisme. Le paysage devient une réelle valeur ajoutée mais également un élément à protéger et à valoriser à part entière. A cet effet, une loi lui est consacré (loi du 8 janvier 1993 dite « loi Paysage ») et permet la protection du paysage en tant que tel.

- 1992 (21 mai), la directive européenne n° 92/43 engage la constitution d'un réseau écologique de zones spéciales protégées dénommé "Natura 2000". Celui-ci est destiné avant tout à préserver les habitats naturels d'espèces animales et végétales (faune et flore sauvages) menacées dans l'espace communautaire. Elles sont recensées dans les directives "oiseaux" de 1979 (zones ZPS) et "habitats" de 1992 (zones pSIC / ZSC). Le classement en zone Natura 2000 n'interdit pas la poursuite d'activités économiques ou de loisirs compatibles avec leur protection et le zonage des sites du réseau, en ZPS ou en pSIC/ZSC, doit être un compromis entre les impératifs scientifiques, socio-professionnels et politiques.
- 1993 (8 janvier), la loi paysage, n° 93-24, sur la protection et la mise en valeur des paysages et ses textes d'application (1994). La loi propose une série de mesures destinées à une meilleure intégration des aménagements. Cette loi, qui donne un statut officiel au paysage, comporte trois volets. Elle modifie les dispositions législatives en matière d'enquête d'utilité publique afin de proposer une meilleure concertation autour des projets d'aménagement, et élargit ainsi les possibilités de débat autour des projets publics. Elle complète le code d'urbanisme en matière de permis de construire, demandant une étude de l'insertion dans l'environnement et de l'impact visuel des nouveaux bâtiments et de leurs abords. Ces dispositions, assorties de mesures d'incitations fiscales et réglementaires, visent à préserver la "qualité paysagère" dans les campagnes lors des opérations de remembrement, aux abords des villes en expansion, sur le rivage ou en montagne. Enfin, la loi complète les dispositifs de protection, élargissant les compétences du Conservatoire du littoral, renforçant les chartes des parcs naturels régionaux, et définissant des Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Elle implique un inventaire régional du patrimoine paysager, sans toutefois proposer des critères d'évaluation des zones à protéger. Elle ouvre la voie à une politique de préservation et de reconquête des paysages. Les textes ultérieurs proposent l'établissement de "contrats de paysage" avec les collectivités locales permettant l'insertion des constructions nouvelles et la valorisation du décor rural (... , d'après Charles Le Cœur - TDC "Le paysage, décor ou enfer ?", juin 1997). Cette loi traduit le glissement d'une analyse des grands paysages, des grands sites touristiques vers le « tout » paysage. Tout espace rural ou urbain devient un paysage à prendre en compte dans l'aménagement¹. La mise en application de la loi paysage a supposé une modification des procédures de demande de permis de construire (Article R421-2 du Code de l'Urbanisme modifié par le décret n° 94-408 du 18 mai 1994) qui comporte un important volet d'intégration paysagère.
- 1995, loi « Barnier » relative au renforcement de la protection de l'environnement.
- 1995 (4 février), loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT ou "loi Pasqua") a créé la notion de "pays" comme territoire sur lequel se mettent en œuvre des actions d'organisation des services publics ainsi qu'une politique d'aménagement et de développement. Des Directives territoriales d'aménagement (DTA) fixent les orientations fondamentales de l'État en matière d'aménagement des territoires dans la perspective "de leur développement, de leur protection et de leur mise en valeur".

¹ Veyret Y.

- 1999, loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du territoire (LOADDT ou « loi Voynet ») modifie la LOADT de 1995 en intégrant les notions de développement durable et de participation citoyenne et en instituant des Schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire.
- 2000 (13 décembre), loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU) qui intègre les notions de développement durable, de solidarité, particulièrement en matière d'habitat, de territoires de projet. Elle institue de nouveaux documents d'urbanisme : les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU) qui remplacent les SDAU et les POS de 1967 et doivent être compatibles avec les DTA.
- 2000, adoption, à Florence, de la Convention européenne du paysage, ratifiée par la loi du 13 octobre 2005.
- 2006 (14 avril), loi relative aux Parcs nationaux, aux Parcs naturels marins et aux Parcs naturels régionaux qui réforme la loi de 1960. Elle renforce la protection juridique des Parcs nationaux et modifie leur statut en associant plus étroitement les collectivités locales à leur gestion. Elle modifie les dispositions des articles L. 331-1 du code de l'environnement et suivants relatifs aux Parcs naturels nationaux, parcs qui peuvent être créés à partir d'espaces terrestres ou maritimes quand ils comportent un intérêt spécial et qu'il faut en assurer la protection. Elle crée des instruments spécifiques de protection pour les espaces marins comme « l'Agence des aires marines protégées ». De plus, elle aménage le régime des Parcs naturels régionaux. Enfin, elle institue un Établissement public coordonnateur nommé « Parcs nationaux de France ».

Malgré l'évolution de la prise en compte et de la protection des paysages, la définition de paysage reste souvent difficile à appréhender.

12. Le paysage : une notion difficile à appréhender

Les géographes ont depuis longtemps décrit, souvent fort minutieusement, la diversité et la richesse des paysages. Mais le passage de l'analyse des paysages dans leur diversité à la notion de paysage comme élément constitutif majeur d'une discipline pose problème. Tout d'abord parce que les géographes ne peuvent prétendre détenir un monopole. De nombreux autres spécialistes s'intéressent au paysage : naturalistes, agronomes, architectes, urbanistes, historiens de l'art, philosophes, écrivains, ... Il existe même aujourd'hui une profession de « paysagiste ». Le terme de paysage est donc fortement polysémique. Il prête à débat, voire à confusion et constitue une notion difficile à appréhender et à interpréter.

Divers ouvrages traitent de la notion de paysage, notamment divers dictionnaires tels les dictionnaires de géographies dans lesquels notion de paysage a pu faire l'objet de définitions, et plus encore de pratiques d'écriture variant selon les auteurs. Le paysage est initialement considéré comme un objet forgé à la fois par la nature et par les activités humaines.

« Le paysage est ainsi défini comme une portion d'espace analysée visuellement. Le paysage est le résultat de la combinaison dynamique

d'éléments physico-chimiques, biologiques et anthropiques qui, en réagissant les uns sur les autres, en font un ensemble unique et indissociable en perpétuelle évolution¹».

Cette définition principalement biogéographique restreint fortement le champ du paysage. Ce point de vue quelque peu surprenant est significatif de l'état de disgrâce dans lequel se trouvait l'analyse des paysages au début des années 1970.

D'autres auteurs tels Charvet s'en offusquent :

« On a eu tendance à attribuer le nom de paysage à toute description concrète du visible. L'analyse de la carte à grande échelle ou celle de la photographie aérienne ou encore celle de l'image satellitale permettaient selon certains géographes de définir des paysages. Si bien que le paysage devenait l'équivalent d'une portion de l'espace visible quelle que soit par ailleurs la position de l'observateur. Cette application abusive a nui à la rigueur des raisonnements géographiques² ».

À partir des années 1980, la problématique de l'étude des paysages se trouve profondément renouvelée. La notion de perception des paysages apparaît ; l'appréhension des paysages est liée à la subjectivité des observateurs. Mais c'est la sensibilité nouvelle aux questions d'environnement qui fait du paysage un nouveau paradigme.

Une nouvelle définition du paysage est alors possible :

« La représentation territorialisée de l'environnement, qui est située géographiquement et caractérisé par des composantes matérielles qui ont aussi une valeur culturelle³ ».

En effet, le paysage n'est pas seulement une combinaison d'objets matériels que l'on peut décortiquer ; il véhicule toute une série de valeurs recensées par Brunet et Ferras :

« - une valeur d'usage. Il donne les repères, la familiarité avec les lieux. Le paysage familier est aimable, ou il est chargé de toutes les haines et de toutes les frustrations.

- une valeur marchande. Le paysage se vend et parfois s'aliène. Il est des « vues » que l'on achète avec l'appartement.

- une valeur de conservation. Par définition l'esthétique du paysage est conservatrice. Le paysage est surtout rural : ce sont des citadins qui le contemplent et qui en parlent, qui le consomment quand d'autres l'ont produit.

- une valeur d'intégration. La communauté crée des stéréotypes unificateurs, des paysages symboliques. « Aussi bien les discours sur le paysage sont-ils souvent des discours métaphoriques sur l'identité nationale, et fleurissent-ils quand celle-ci veut s'affirmer »⁴ »⁵.

¹ George P. (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, PUF, 1970, 448 p.

² Charvet J-P. (dir.), *Dictionnaire de géographie humaine*, Éditions Liris, 2000, 190 p.

³ Lévy J, Lussault M (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 2003, 1034 p.

⁴ Berque A, *Médiance de milieux en paysages*.

⁵ Brunet R., Ferras R., Théry H., *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus - La documentation française, 1992.

Une définition du paysage aujourd'hui largement partagée est celle contenue dans la *Convention européenne du paysage*, signée sous les auspices du Conseil de l'Europe en 2000.

Selon cette définition :

« Le paysage définit une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations¹ ».

Si l'on considère la définition du paysage proposée par la *Convention européenne du paysage*, on remarque que la notion de paysage oscille donc entre deux pôles. Le paysage est tout d'abord considéré comme la résultante de l'action conjointe de l'Homme et du monde vivant. Cependant, le paysage est aussi défini comme la perception visuelle qu'on a de son environnement à perte de vue, à l'exception des points d'intérêts proches de l'observateur. Les notions de patrimoine, d'esthétique et d'aménités donnent alors une valeur à ce paysage qui varie selon les époques et est jugée plus ou moins subjective et relative selon les acteurs. C'est ce dernier pôle qui confère un caractère évolutif à la notion de paysage.

2. Vers la formalisation d'un système d'acteurs

« paysage » ou élus locaux et agriculteurs occupent une position centrale

S'intéresser aux paysages et aux valeurs qu'ils véhiculent suppose donc en amont de s'attacher à comprendre les logiques des différents acteurs qui façonnent ou interviennent sur ces mêmes paysages.

21. Le rôle central des politiques publiques territoriales

Retenons la définition du paysage proposée par la *Convention européenne du paysage* mais revenons un instant sur les valeurs du paysage recensées par Brunet et Ferras. Selon Jean-Robert Pitte, de la diversité des valeurs du paysage naissent certains conflits entre les différents acteurs spatiaux concernés.

Ainsi, le paysage devient une « affaire politique »² :

« Les paysages reflètent largement les principes politiques gérant les sociétés. La réussite du contrôle de l'environnement ne peut être que le fruit d'un dialogue entre de multiples intervenants, sous l'arbitrage du responsable politique, l'usager étant la fin ultime³ ».

¹ Union Européenne, *Convention européenne du paysage*, 2000.

² Pitte J-R, *Histoire du paysage français*, Tallandier, Réédition 2003.

³ Ibid.

Ici, la complexité du système d'acteurs paysage est soulignée. Jean-Robert Pitte révèle l'importance du nombre d'acteurs qui gravitent autour des questions relatives aux paysages. Cependant, il place le citoyen, « l'usager » au cœur même de ce système et considère ainsi le paysage ou l'accès à des paysages de qualité comme une fin en soi, à destination du citoyen. Dans ces conditions, l'accès aux paysages serait-il considéré comme un droit, régit par le seul « responsable politique » ?

Novarina, quant à elle, ne confère pas l'entière responsabilité au responsable politique. Elle considère que la mise en place de politiques paysagères repose sur une imbrication du dialogue entre acteurs institutionnels (collectivités territoriales) et non institutionnels. Elle souligne l'importance du dialogue et de la négociation entre la multitude d'acteurs qui interviennent au niveau de la gestion des paysages :

« Les politiques paysagères, malgré des modalités différentes, supposent une implication de différents acteurs institutionnels (administrations, régions, provinces ou départements, communes et leurs groupements) et non institutionnels (organisations professionnelles, associations). Elles sont, comme un grand nombre de politiques publiques aujourd'hui, fondées sur l'élaboration d'objectifs partagés et font appel au consentement plutôt qu'à l'imposition. Elles supposent donc un processus de négociation. C'est à cette occasion que des conflits entre acteurs peuvent déboucher sur des retards voire sur des blocages¹ ».

Ce qu'il faut en retenir tient dans le positionnement central des politiques publiques en matière de gestion et de prise en compte des paysages.

22. Agriculture et gestion des paysages, un rôle reconnu

a) Des paysages en grande majorité de nature agricole

L'activité agricole occupe encore à ce jour une partie essentielle de notre territoire. En effet, 29 millions d'hectares sur les 55 millions que compte notre pays sont consacrés à l'activité agricole et donc exploités et entretenus par les agriculteurs² ; 53% du territoire français sont donc d'occupation agricole. A cela, faut-il encore ajouter la quinzaine de millions d'hectares consacrés à la forêt.

Ces espaces exploités par l'agriculture et la sylviculture représentent la quasi-totalité de nos espaces naturels hormis quelques milliers de kilomètres carrés dédiés à la haute montagne ou aux lacs naturels. Ainsi, ce sont les activités agricoles et sylvicoles, qui constituent et déterminent la majorité de nos paysages français.

Cette recherche s'intéressant exclusivement aux paysages naturels, les agriculteurs peuvent ainsi être perçus en tant qu'acteurs majoritaires du système « paysage » dans le sens où ils sont à l'origine de la gestion d'une part importante de nos paysages naturels.

¹ Novarina G.

² Fédération Nationale des SAFER, 2004.

b) Un rôle dans la gestion des paysages reconnu à grande échelle

Le rôle de l'agriculture dans l'entretien et la gestion des paysages est reconnu par les lois d'orientation agricole (LOA) du 9 juillet 1999 et sur les territoires ruraux du 23 février 2005. Ces lois garantissent la protection d'espaces agricoles par l'intermédiaire des Zones Agricoles Protégées (ZAP) et des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains. En outre, des contrats peuvent être signés entre la direction départementale de l'agriculture et de la forêt et les agriculteurs. Ils rendent possible la mise en œuvre des actions favorables à la protection, à la création ou à la bonne gestion d'éléments particuliers du paysage : éléments fixes (haies, arbres d'alignement, murets, mares, chemins...), la mise en valeur de bâtiments de ferme ou le traitement de leurs abords. Quant à la loi Solidarité et Renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000, elle réoriente l'aménagement du territoire vers une gestion plus équilibrée entre espaces urbains, naturels et ruraux.

Les agriculteurs jouent donc en rôle primordial dans l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme, notamment dans les schémas de services collectifs des espaces naturels et ruraux, les directives territoriales d'aménagement (DTA) et les directives paysagères. Ils sont également intéressés par les schémas de cohérence territoriale à l'échelle intercommunale (SCoT), les contrats de pays ou d'agglomération, les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Ainsi, dans la mise au point de documents de planification et d'urbanisme, les agriculteurs doivent tenir compte des « vides » de construction, du rôle de lisière entre les différents espaces agricoles, sylvicoles et bâtis, l'accès aux paysages (chemins de randonnées, départementaux ou locaux) et la perception du paysage à partir de la route.

Les agriculteurs peuvent individuellement intégrer la prise en compte du paysage à l'échelle de leurs exploitations ou dans le cadre des opérations comme les filières qualité ou agritouristiques. Concernant ces filières, la démarche paysagère est essentielle afin de valoriser des initiatives en termes économiques et d'image. Pour les bâtiments agricoles, le diagnostic paysager doit, quant à lui, inclure une approche architecturale prenant en compte le bâti agricole tant pour la conservation et la mise en valeur des bâtiments anciens de qualités que pour la conception et la disposition de constructions nouvelles.

Depuis les années 80, l'agriculture française est engagée dans une refonte de ses orientations¹ qui remet en cause le modèle agricole forgé dans les années 60. De nouvelles finalités sont définies, notamment en termes de vitalité sociale de l'espace rural, de développement rural ou encore de la protection des ressources naturelles. Ici encore des dispositifs incitatifs ou réglementaires divers (plans de développement durable, mesures agro-environnementales, mise aux normes des bâtiments...) orientent peu à peu les pratiques des agriculteurs. L'agriculture est qualifiée de multifonctionnelle, et cette pluralité d'objectifs est inscrite dans les textes législatifs français et européens (LOA de 1999, notamment).

Le concept de multifonctionnalité de l'agriculture est donc connu et reconnu, y compris dans les plus hautes instances internationales². Il traduit l'idée selon laquelle l'agriculture est une activité qui produit des ressources marchandes et non marchandes, que le seul marché ne peut gérer en totalité, et dont les différentes fonctions doivent être associées et reconnues dans un projet politique. Ce concept, qui fait désormais

¹ Hervieu B., Viard J., *L'archipel paysan, la fin de la république agricole*, éditions de l'Aube, 2001

² Ibid.

consensus pour légitimer les aides publiques attribuées à l'agriculture, implique cependant une remise en question du métier d'agriculteur, car il modifie les finalités de la production et la nature des liens entre les agriculteurs et la société.

C'est dans ce contexte de transition que nombre d'enquêtes auprès des agriculteurs voient le jour, notamment afin de cerner la façon dont les agriculteurs conçoivent la protection de l'environnement en relation avec leur propre activité. La prise en compte de l'environnement par les agriculteurs est un thème de nature qualitative. Il a fait l'objet de nombreuses études ces dix dernières années, dont quelques rares ont eu recours au questionnaire. D'investigation qualitative pour la majorité, elles sont donc nécessairement localisées sur un territoire limité et restent pour l'heure encore dispersées.

Une étude (*La prise en compte de l'environnement par les agriculteurs*) commandée par le CNASEA¹ et réalisée en 2005 par le CEMAGREF² de Bordeaux tente alors une exploration d'envergure nationale et ce en examinant deux questions relatives à l'univers de pensée des agriculteurs :

« Quelles significations attribuent-ils à l'environnement ? Quelles valeurs et dimensions de leur métier et de leur rapport à la nature sont remises en cause par l'inscription de la protection de l'environnement dans les politiques publiques sectorielles ? »

Aussi fructueuse que fut cette enquête, il n'en demeure pas moins quelques limites. Premièrement, seules les pratiques des exploitants étaient étudiées ; ceci excluait donc l'ensemble des aspects structurels et relationnels liés à la profession agricole. Deuxièmement, cette étude restait principalement basée sur le traitement des réponses issues d'un questionnaire auprès des agriculteurs. Aussi, malgré l'utilité des questionnaires en termes d'études quantitatives, les aspects qualitatifs peuvent demeurer difficiles à percevoir. Troisièmement, l'échelle nationale de cette enquête obligeait à concilier deux exigences qui sont d'une part la nécessité d'adapter les questions à l'exploitant et à sa situation afin qu'il se sente concerné par l'enquête et d'autre part l'obligation de lisser ou d'uniformiser les réponses au moment de leur traitement. Finalement, l'esprit de cette enquête limitait l'analyse des pratiques et des perceptions agricoles du point de vue de l'environnement en général, c'est-à-dire essentiellement du point de vue de la protection des ressources naturelles. Ainsi, l'analyse en termes de problématiques environnementales particulières telles la qualité de l'eau, l'entretien du paysage ou encore la protection de la biodiversité a été exclue de l'étude dans le sens où ces problématiques environnementales spécifiques restent profondément liées à des pratiques locales.

C'est donc dans ce cadre que le projet de fin d'étude envisagé peut s'inscrire. En effet, une analyse similaire à une échelle locale centrée autour de problématiques issues de la gestion et de l'entretien des paysages pourrait dans une certaine mesure et dans un premier temps apporter des éléments de réflexions. Aussi, peut-on s'interroger sur la manière dont la multifonctionnalité modifie la conception du métier d'agriculteur.

¹ Centre National pour l'Aménagement des Structures d'Exploitations Agricoles

² Centre d'Etude du Machinisme Agricole, du Génie Rural et des Eaux et Forêts

23. L'émergence de plusieurs échelles relatives à la prise en compte du paysage

La prise en compte du paysage, sa valorisation et sa protection ont clairement évolué au cours du siècle précédent. Cette évolution de la notion de paysage tend donc aujourd'hui à impulser de réelles politiques de prise en compte du paysage et ce, à différentes échelles.

A la fin des années 1980 ou au début des années 1990, dans différents pays européens, se manifeste une volonté croissante de protéger et de mettre en valeur les paysages à l'échelle de grands territoires¹. En France, en 1971 a été créé un Ministère chargé de la protection de la nature et de l'environnement, et depuis 1995, le Ministre chargé de l'environnement et du développement durable est, au sein du gouvernement, responsable de la politique des paysages, cadrée notamment par la loi « Paysage ». Par cette loi, l'Etat devient le garant de la protection et de la mise en valeur des paysages.

C'est dans ce contexte que s'inscrit aujourd'hui la prise en compte des paysages à **grande échelle, c'est-à-dire à l'échelle nationale**. Par l'intermédiaire de lois et règlements, le législateur a progressivement créé des outils spécifiques de protection et de valorisation des paysages telles les directives paysagères ou les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), les plans de paysage, les plans territoriaux prenant en compte les richesses paysagères et environnementales, les chartes et directives paysagères². C'est à cette même échelle que le rôle de l'agriculture dans la gestion des paysages est reconnu.

Cependant, au-delà de la création d'instruments spécifiques, la loi Solidarité et Renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a réorienté l'aménagement du territoire vers une gestion plus équilibrée entre espaces urbains, naturels et ruraux, en traitant la question paysagère de manière transversale. C'est dans ce sens qu'ont été pensés les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou encore les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT).

Il faut enfin rappeler que la plupart des instruments de protection des paysages relève des collectivités locales. C'est donc à l'échelle locale ou à la petite échelle que sont transcrits les objectifs nationaux et européens de protection et de valorisation des paysages.

Cependant, si la multifonctionnalité de l'agriculture est reconnue dans les plus hautes sphères, à la grande échelle, l'est-elle à un niveau plus local, à la petite échelle, voire par les agriculteurs eux-mêmes ? Quelles sont les conceptions du métier d'agriculteur à ces échelles locales, où se jouent les problématiques paysagères ?

1 Novarina G. (sous la direction de), *La planification paysagère*. Approche comparée France Italie, Grenoble, CRESSON, Ministère de l'Ecologie et du développement durable, 2004.

2 Ibid.

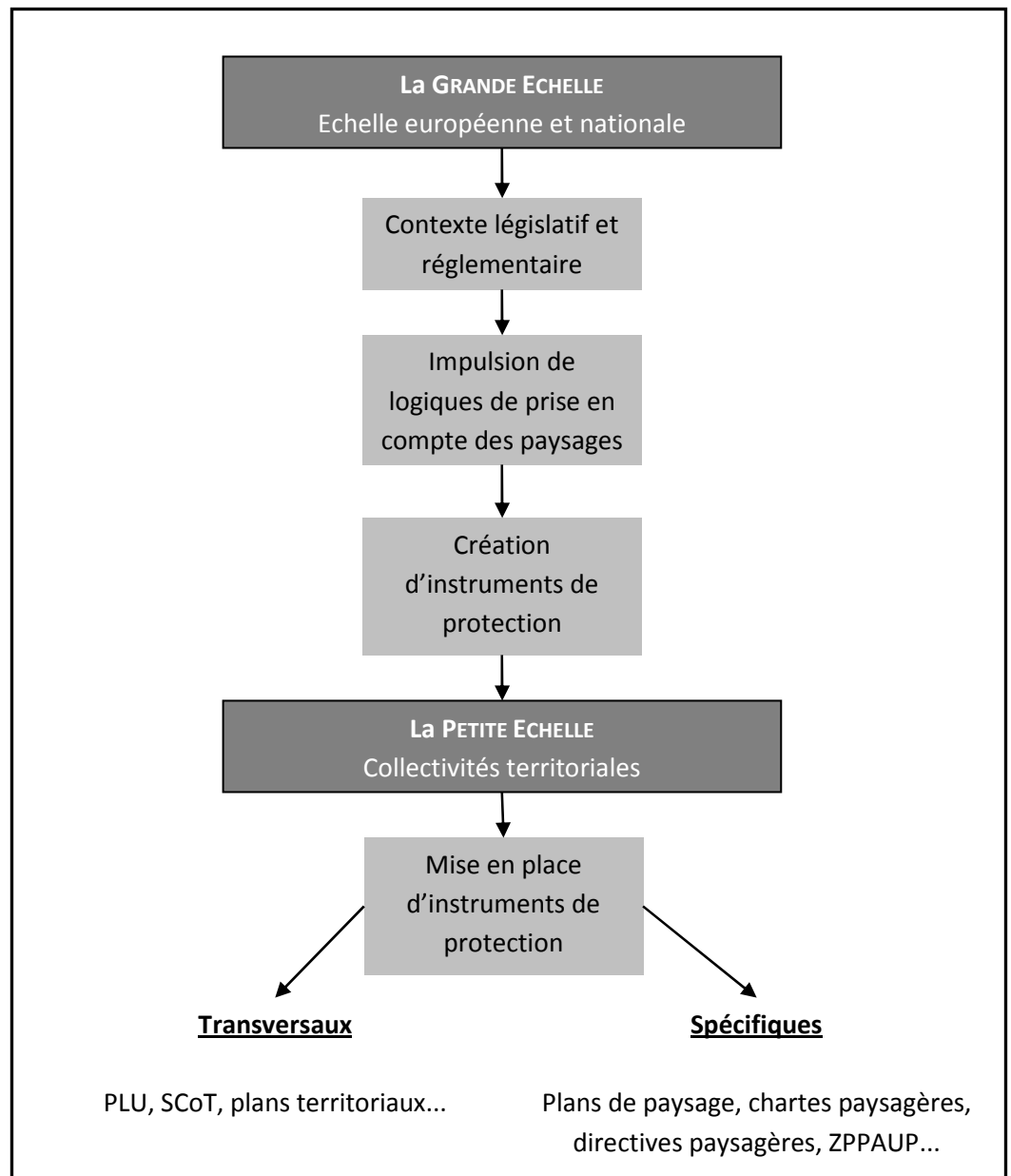


Figure 1 : La prise en compte du paysage, modèle à deux échelles
Réalisation : Marchand M.

Tel que le présente la figure ci-dessus, il est peut-être possible de concevoir un modèle de prise en compte du paysage, et ce à deux échelles. Selon une logique descendante, c'est à la grande échelle, à partir d'un cadre juridique et réglementaire, que sont impulsées les logiques de prise en compte. Or, l'utilisation d'instruments de gestion et de prise en compte des paysages est réalisée par les collectivités territoriales, à la petite échelle.

Ce modèle peut poser problème dans le sens où à la grande échelle, il paraît impossible de parler d'identité paysagère qui puisse fédérer un ensemble d'acteurs et aboutir à la mise en place d'outils de gestion spécifiques. De la même manière, la petite échelle, l'échelle communale ou intercommunale peut sembler trop limitée. Des unités paysagères peuvent être identifiées sans pour autant pouvoir parler d'identité paysagère. Deux communes voisines auraient-elles des identités paysagères différentes ? Cela semble être ridicule. Il convient donc ici d'aborder la question de la gestion des paysages à une échelle intermédiaire (mezzo), au niveau d'un territoire portant une réelle identité paysagère qui puisse fédérer un ensemble d'acteurs et impulser de réelles logiques de prise en compte des paysages. Peut-être faut-il alors faire référence à un

modèle de prise en compte du paysage à trois échelles où des logiques d'intervention adoptées à l'échelle mezzo, seraient mises en place à la petite échelle, par le biais d'outils de gestion définis à la grande échelle.

3. Emergence de la problématique

31. Le val de Loire, une échelle mezzo dans la prise en compte des paysages ?

Depuis le 30 novembre 2000, la Loire moyenne c'est-à-dire la Loire allant de Sully-sur-Loire dans le Loiret à Chalonnes-sur-Loire dans le Maine-et-Loire, est inscrite au titre des paysages culturels vivants sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité. Cette inscription reconnaît une valeur universelle au paysage culturel ligérien dans son authenticité et son intégrité.

Ce territoire, le plus vaste jamais inscrit en France, s'étend sur une longueur de plus de 250 km et couvre une superficie d'environ 800 km². Il s'inscrit dans les régions Centre et Pays de la Loire et concerne 160 communes des départements du Loiret, du Loir et Cher, d'Indre et Loire, et de Maine et Loire. A cela s'ajoute la présence des agglomérations d'Orléans, Blois, Tours, Chinon, Saumur, et Angers, de 11 pays (7 en région Centre et 4 en région Pays de Loire), et du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine¹.

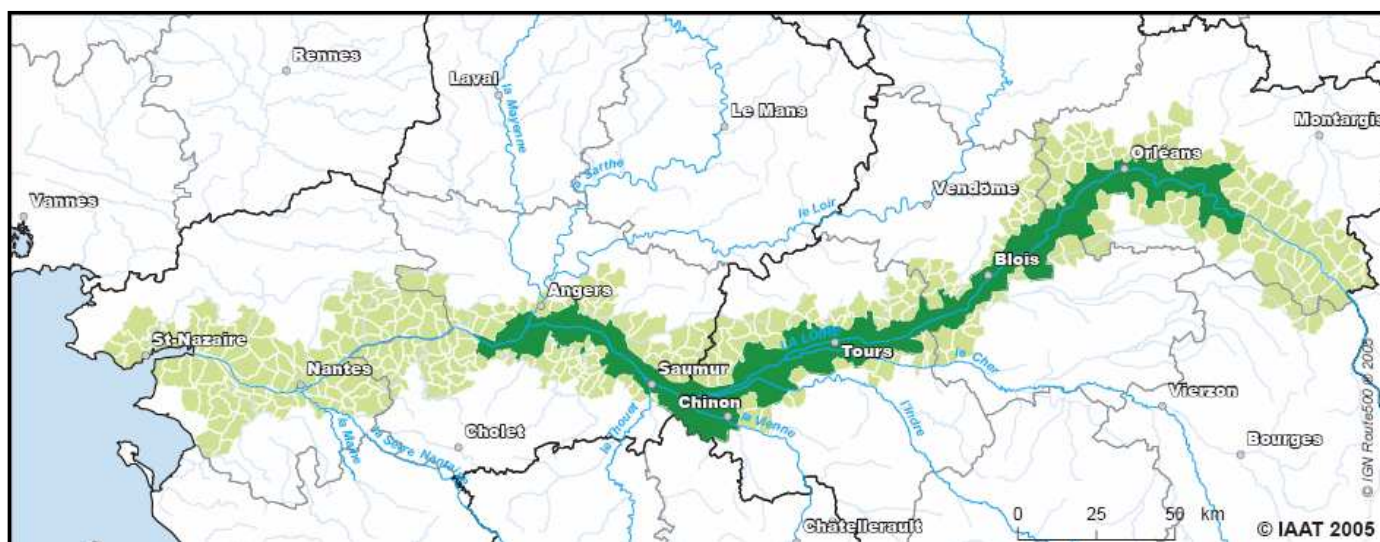


Figure 2 : Le Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO

Source : Institut Atlantique d'Aménagement des Territoires, *Atlas des territoires du Val de Loire*, (Tours : Mission Val de Loire, 2005)

¹ Mission Val de Loire, *Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire – Comprendre, gérer et construire notre avenir*, in *Les cahiers du Val de Loire* N°2, juin 2005, 66p.

a) Un nouveau territoire ou la patrimonialisation du paysage prend forme et révèle une certaine identité paysagère

Cette reconnaissance internationale signifie que les paysages culturels du Val de Loire témoignent, de façon authentique et intègre « d'une valeur universelle exceptionnelle dont la perte serait irremplaçable pour la mémoire collective de l'Humanité ».

Plus qu'un aboutissement, cette distinction est considérée comme devant être le point de départ d'une démarche exemplaire de valorisation du Val de Loire dans le respect de son intégrité patrimoniale pour faire vivre et partager la valeur universelle des paysages culturels du Val de Loire¹.

Les collectivités publiques du site, signataires de la charte d'engagement «Val de Loire - patrimoine mondial » sont, dans le cadre de leurs compétences respectives, les partenaires de l'État vis-à-vis de l'UNESCO dans l'exercice du respect des termes de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO consacre le Val de Loire comme un « monument de nature et de culture » :

« Au-delà de ses châteaux, ses jardins, ses coteaux troglodytes, ses ports, ses villes, le Val de Loire témoigne de la permanence d'une culture fluviale, d'une adaptation constante de l'activité humaine, d'un « savoir-vivre » en lien avec le fleuve. »²

Le choix de l'inscription d'un territoire aussi vaste au titre des paysages culturels vivants est significatif d'une évolution importante en matière de protection et de valorisation des sites UNESCO :

« En plus de la dimension patrimoniale d'un site, il convient désormais d'insister sur le lien de l'homme avec son environnement physique, culturel, économique et social. L'inscription prend en compte la totalité des paysages, remarquables et ordinaires, dans une même approche globale et intégrée du territoire. »³

C'est le sens de la notion de « paysage culturel vivant » adoptée par le Comité international du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1992 comme catégorie d'identification d'un bien au même titre qu'un bien strictement naturel ou qu'un bien essentiellement culturel.

L'UNESCO a reconnu au paysage culturel du Val de Loire une valeur universelle consacrant l'héritage de la Renaissance et du siècle des Lumières ainsi que celui d'une anthropisation fine, construite sur plus de deux millénaires d'histoire entre l'homme et son environnement, qui a généré les paysages comptant parmi les plus esthétiques car les plus aboutis. L'authenticité du paysage culturel du Val de Loire tient dans sa capacité à se renouveler et à s'adapter tout en ayant su préserver, au fil des siècles, les patrimoines civils et religieux ainsi que les grands équilibres environnementaux qui font l'exceptionnelle qualité de ce site.

Finalement, l'attribution d'une certaine « valeur » au Val de Loire par l'intermédiaire de sa reconnaissance en tant que « paysage culturel vivant » nous amène à s'interroger sur la patrimonialisation de ce territoire et notamment de ses paysages. L'inscription d'un

¹ Mission Val de Loire.

² Ibid.

³ Ibid.

territoire aussi vaste sous-tend l'existence d'une réelle identité à l'échelle du Val de Loire. Loin de reconnaître une identité territoriale au Val de Loire, l'inscription au titre des « paysages culturels vivants » appuie une certaine identité en termes de paysages, à une si vaste échelle.

La patrimonialisation peut être définie comme un processus de réinvestissement, de revalorisation d'espaces désaffectés¹. Ce qui est en jeu, c'est la construction d'une ressource². Pour résumer ce processus de construction de ressources, nous pouvons nous inspirer de la distinction opérée par M. Gravari-Barbas entre *fonction légitimante*, *fonction identitaire* et *fonction valorisante du patrimoine*³. Ces trois fonctions, qu'il faut penser dans la dimension spatiale, correspondent à différentes sphères d'activité. La *fonction identitaire* renvoie au lien social, au capital social, à la distinction que permet l'appropriation collective du patrimoine. La *fonction valorisante* renvoie aux retombées économiques (tourisme, valorisation immobilière...), au renchérissement du foncier et donc aux logiques de gentrification. La *fonction légitimante* renvoie aux capacités d'intervention dans la sphère publique, d'infléchissement de l'aménagement de l'espace que donne la maîtrise d'un patrimoine et le prestige qui y est associé.

La construction d'une ressource patrimoniale suscite des enjeux d'appropriation. Une appropriation de l'espace que l'on pourrait qualifier d'emboîtée, à une échelle qui est devenue celle à laquelle on appréhende aujourd'hui la notion de patrimoine. Cet emboîtement des formes d'appropriation de l'espace nous semble caractéristique du processus de patrimonialisation : un élément patrimonialisé, c'est à la fois un espace approprié et un point d'appui dans une logique d'appropriation d'un espace plus large⁴.

A travers cette patrimonialisation du Val de Loire, l'objectif que les acteurs du Val de Loire se donnent est de perpétuer un équilibre entre conservation des qualités du site et adaptation aux attentes et besoins de ses collectivités, des habitants ainsi que de leurs visiteurs⁵. A cet effet, ils soulignent la nécessité de définir des principes communs de gestion du val de Loire fondés : « *sur la connaissance et l'appropriation de la totalité de nos paysages dans leurs dimensions remarquables et plus ordinaires*⁶ ». Ainsi, ils souhaitent s'engager dans une démarche paysagère transversale, et ce afin de :

« - **qualifier le cadre de vie** en assurant le meilleur niveau d'équipements et de services, en évitant la standardisation des aménagements et en favorisant la créativité dans la conception de nouveaux espaces et de nouveaux édifices ;

- **favoriser une attractivité touristique** respectueuse des territoires dont les valeurs patrimoniales et paysagères sont devenues des valeurs socio-économiques essentielles pour le tourisme, les loisirs de proximité et le cadre de vie des résidents ;

- **garantir un développement pérenne**, la qualité paysagère étant directement liée à l'équilibre entre besoins sociaux, économiques et environnementaux.⁷ »

¹ Norois, *Patrimoine et environnement : les territoires du conflit*, n° 185, tome 47, 2000, 173 p.

² Veschambre V, *Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace*, http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1180, consulté le 10/04/2008.

³ Gravari-Barbas M, Guichard-Anguis S (dirs.), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, 958 p.

⁴ Veschambre V.

⁵ Mission Val de Loire.

⁶ Ibid.

⁷ Ibid.

Finalement, en ce sens, le Val de Loire pourrait correspondre à une échelle mezzo de prise en compte des paysages puisque c'est à cette même échelle que le phénomène de patrimonialisation est observé et que de principe de gestion sont envisagés. Dans ces conditions, c'est certainement à cette même échelle, ou à partir de cette échelle que se jouent les stratégies d'acteurs qui concourent à préserver et à valoriser les paysages du Val de Loire.

b) Des problématiques paysagères spécifiques, reflets d'une identité paysagère

« Tout paysage de vieille humanisation est culturel : il traduit le savoir-faire des hommes pour se nourrir en gérant les ressources du milieu selon leurs besoins et leurs moyens. Ainsi se combinent des modèles culturels souvent élitistes à des schémas d'action qui touchent toutes les catégories d'habitants.

Des premiers relèvent en Val de Loire les renaissances successives qui, des carolingiens à l'époque actuelle en passant par les XV. et XVI. siècles en particulier, traduisent dans l'architecture, les arts plastiques, la littérature, la musique, voire les jardins, des influences multiples qui deviennent matériaux de création. Des seconds, on retiendra les caractères paysagers liés au fleuve, à la pierre, à la vigne et au jardin. Toutes les classes de la société ont affaire avec la Loire pour s'en défendre ou s'en enrichir. Tous construisent de tuffeau et d'ardoise après avoir creusé le coteau pour s'y installer. De même le vignoble est-il un paysage éminemment humanisé, le produit s'adresse à tous : clercs, princes, bourgeois ou paysans en ont fait un élément de civilisation. Enfin, le jardin a trouvé en Val de Loire une de ses terres d'élection, et depuis le XV. siècle qui voit s'acclimater les premiers apports d'Italie, un véritable laboratoire de création du «jardin à la française» et d'introduction des végétaux ornementaux exotiques. Le Val de Loire est exemplaire du rôle du fleuve, de la pierre, de la vigne et du jardin dans la composition et l'harmonie de ses paysages. Même si aucun de ces éléments n'est exceptionnel -sinon, et souvent, dans son approche de la perfection- ce qui manifeste l'originalité de ces paysages c'est l'alliance de quatre faits dans leur composition, leur genèse, leur devenir, leur évolution dans un cadre historique particulièrement riche d'échanges.¹ »

Ainsi, le Val de Loire est composé d'une mosaïque de paysages, centrés sur la Loire dont la connaissance fait l'objet de nombreuses études, expertises et atlas paysagers départementaux.

Des enjeux de protection et de mise en valeur apparaissent à l'échelle du fleuve, de son val et des villes et villages implantés le long de son cours.

¹ Coyaud L-M, Les paysages du Val de Loire, in *Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire – Comprendre, gérer et construire notre avenir, Les cahiers du Val de Loire N°2*, juin 2005, p7.

Trois types de territoires et trois échelles d'intervention, sont distingués :

- le fleuve, ses îles, ses rives et ses levées ;
- le Grand paysage du Val ;
- les villes et les villages.

- Le fleuve, ses îles, ses rives et ses levées

Le premier et le plus fort des territoires ligériens, c'est la Loire. En qualité d'espace public, la Loire est, à la fois, un élément fort d'identification et d'image ainsi qu'un élément de conciliation, déterminant pour une mise en commun de valeurs de gestion et de développement. Enfin et surtout, la géographie physique du fleuve est une des composantes majeures de la morphologie des sites urbains et des villages qui ponctuent son cours.

Face à cet enjeu identitaire, la Mission Val de Loire souhaite réhabiliter une véritable culture du fleuve :

« La réhabilitation d'une culture du fleuve demande de privilégier une gestion environnementale des zones humides et de soutenir des activités permettant l'entretien des paysages de prairies alluviales. La qualité de gestion des écosystèmes ligériens est un atout majeur de l'authenticité et de l'intégrité des paysages de Loire.

Cette réhabilitation demande le maintien des accès publics au fleuve et une vigilance accrue pour éviter la fermeture des paysages fluviaux en maîtrisant les végétalisations spontanées et les plantations volontaires dans le lit mineur »¹.

Réhabiliter une culture du fleuve ou recréer un réel lien entre les ligériens et la Loire suppose ainsi de pouvoir la rendre accessible et visible afin de la positionner en tant qu'élément identitaire du Val de Loire et de ses paysages. La fermeture des paysages et notamment des vues sur la Loire, apparaît comme un véritable fléau, estompant la Loire des paysages ligériens.

- Le Grand paysage du Val de Loire

Les paysages ligériens présentent des équilibres de composition et une richesse patrimoniale –naturelle et bâtie- qui font du Val de Loire, un paysage culturel fluvial parmi les plus esthétiques au monde.

Outre la configuration naturelle exceptionnelle des lieux (dimensions de la vallée, largeur du lit mineur, harmonie des couleurs, spécificité de la lumière) les traits parmi les plus structurants de ce grand paysage sont :

- les vues panoramiques sur le fleuve et les perspectives transversales qui se répondent d'une rive à l'autre;

¹ Mission Val de Loire, Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire – Comprendre, gérer et construire notre avenir, in *Les cahiers du Val de Loire* N°2, juin 2005, 66p.

- les grandes unités agricoles et forestières des coteaux qui constituent des coupures visuelles rythmant le grand paysage;
- les fronts urbains de Loire, espaces linéaires bâtis implantés le long du fleuve, en pied ou dans le coteau sous la forme d'habitat troglodyte, le plus souvent dominés par les expressions monumentales des châteaux du Val de Loire ;
- les ouvrages civils de protection (levées), d'équipement (quais, cales, duits, épis) et de franchissement du fleuve.

Les vues sur la Loire ainsi que le phénomène de covisibilité de coteau à coteau sont donc des éléments primordiaux de la qualité des paysages du Val de Loire. L'ouverture des ses paysages et l'existence de cônes de vision, de perspectives, sur certaines unités paysagères du Val de Loire sont essentiels à l'intégrité de ces paysages.

La réduction de ces vues voire leur disparition, caractéristiques de paysages fermés, iraient à l'encontre de la nature des paysages du Val de Loire. La fermeture ou le risque de fermeture des paysages du Val de Loire correspond donc à un réel danger, qui remettrait en cause l'identité actuelle des paysages ligériens, éléments pris en compte avec la reconnaissance de l'UNESCO.

▪ Les villes et les villages

Le Val de Loire n'est pas ne correspond pas seulement aux paysages de Loire et aux paysages des grands espaces :

« Le Val de Loire est un paysage fluvial ponctué de lieux d'échange et de commerce dont certains sont devenus des sites majeurs, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Saumur et aux abords immédiats, Chinon et Angers »¹.

En effet, les paysages du Val de Loire ont également une dimension urbaine et construite essentielle. Cependant, depuis la reconnaissance du Val de Loire, une volonté de faire renouer les villes avec le fleuve s'affirme :

« Les espaces envisagés ou/et aménagés sont des lieux où le végétal se conjugue avec le fleuve, ses rives, ses quais, ses zones humides. Les extensions urbaines les plus spectaculaires mettent en scène l'élément naturel « Loire ». Les villes retrouvent un fleuve longtemps oublié et transforment les rives en espaces patrimoniaux de loisirs et de promenade »².

Malgré un caractère urbain fortement présent en termes de paysage, ici encore, la Loire est repositionnée comme un élément identitaire. La proximité de la Loire semble devoir être perceptible jusqu'au cœur du tissu urbain.

¹ Mission Val de Loire, Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire – Comprendre, gérer et construire notre avenir, in *Les cahiers du Val de Loire* N°2, juin 2005, 66p.

² Ibid.

32. Quel lien entre agriculture et fermeture du paysage ?

La fermeture du paysage étant une des problématiques majeures d'évolution des paysages du Val de Loire, il convient de revenir plu précisément sur cette dernière. Ne perdant pas de vue l'intérêt que nous portons au lien entre agriculture et paysage, il paraît primordial d'étudier ce lien par rapport à cette problématique spécifique.

Suite au repli de l'agriculture sur les zones les plus productives, de nombreuses terres agricoles se sont boisées naturellement au cours des trois dernières décennies. Les paysages ruraux de certains secteurs agricoles ont changé à tel point que certains acteurs du monde rural parlent de « fermeture du paysage »¹.

Deux politiques sectorielles majeures sont à l'origine des changements d'occupation du sol à l'œuvre dans la plupart des régions françaises à partir des années 1950. D'une part, la loi d'orientation agricole de 1962, tout en modernisant l'agriculture, provoque un redéploiement et une intensification des activités agricoles sur les espaces les plus productifs. Les terres les moins rentables sont abandonnées ou boisées. D'autre part, en visant à combler le déficit de la filière bois, les lois d'orientation forestière de 1946 et 1963 favorisent l'extension des espaces forestiers. Des « régions prioritaires au boisement » sont définies et font l'objet de reboisements importants. De fait, entre 1950 et 2000, la superficie agricole utilisée diminue de 34 à 29 millions d'hectares quand la forêt progresse de 11 à 15 millions d'hectares².

Dès le milieu des années 60, diverses instances scientifiques et techniques s'interrogent sur les conséquences de ces changements. Outre la dimension physique de ce phénomène, elles s'inquiètent des conséquences sociales de ces transformations qui se traduisent par la disparition de la société paysanne traditionnelle et par la désertification des campagnes.

Selon le Floch et Devanne (2003), de nombreuses études véhiculent à cette période l'idée d'une « France coupée en deux », de zones « marginalisées » ou « dévitalisées », d'une « fin des paysans », d'une « mort des campagnes ». Mais il faut attendre l'apparition de la notion de paysage dans la sphère politique, au début des années 1970, pour que la question de l'impact paysager des politiques de modernisation agricole émerge, notamment sous la forme de la problématique de fermeture des paysages.

Cette expression apparaît en tant que telle au cours des années 1976-77 dans deux études sur le paysage. La première est menée par un paysagiste, J. Sgard, et des agronomes de l'INRA et de l'ENSSAA, qui travaillent dans le cadre du schéma d'orientation et d'aménagement du massif vosgien. Cette recherche, réalisée avec le concours du ministère de l'Agriculture et de l'Environnement, part du constat que :

« La régression de l'agriculture provoque une transformation profonde des paysages. Cette transformation, souvent considérée comme une dégradation ou au moins recelant un danger de dégradation, a suscité l'expression d'une demande sociale de conservation des paysages »³.

¹ Deuffic P, « La fermeture du paysage dans le Massif central, regards d'habitants sur une question d'experts », in les *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 75, 2005.

² Agreste, La répartition du territoire, Paris, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2001.

³ INRA, ENSSAA, *Pays, paysans, paysages dans les Vosges du Sud*, Paris, INRA Éditions, 1977, 192 p.

Au nombre de ces dégradations, est désigné en premier lieu « l'enfrichement de plus en plus important des communaux » et des pelouses d'altitude. Concernant les boisements artificiels, l'étude insiste sur leur caractère « anarchique » et l'aspect « décousu du paysage » qui en résulte. Il est aussi sous-entendu que les espaces boisés provoquent la disparition des vues entre hameaux et une « fermeture complète du paysage ». Cette expression résume l'idée que la progression, naturelle ou artificielle, des ligneux fait disparaître des agrosystèmes remarquables (les pelouses) et des vues sur l'espace (des paysages) au profit de la friche et de boisements qui s'avèrent autant de dégradations à l'encontre du paysage.

La même année, Fischesser *et al.* expriment des idées similaires dans une étude sur les paysages de montagne des Alpes¹. Dans les deux cas, l'institutionnalisation en problème public des questions de développement local, d'environnement et de paysage, au début des années 1970, donne un écho particulier à la thématique de la « fermeture du paysage » qui ne se dément pas lors des deux décennies suivantes.

Dans les années 1980, les perspectives pessimistes en matière de renouvellement des exploitants agricoles et la politique de gel des terres se diffusent largement dans l'opinion publique *via* des ouvrages de vulgarisation tels que « La France en friche » de Fottorino². Des prévisions alarmistes font état de cinq millions d'hectares susceptibles de se transformer en friche, ce qui affecterait non seulement les paysages, mais aussi la biodiversité des écosystèmes associés.

Face à ces discours catastrophistes, les politiques agricoles et forestières commencent à s'infléchir ; il ne devient plus si urgent de boiser les « régions prioritaires au boisement » ; les mesures agri-environnementales (MAE) mises en œuvre en France à partir de 1989 proposent des dispositifs pour lutter contre l'embroussaillage ; des programmes de recherches interdisciplinaires, tel le Piren/CNRS, se mettent en place pour étudier, entre autres, les effets environnementaux et sociaux de ce phénomène.

Selon le Floch et Devanne, la période 1985-1995 correspond à l'apogée de la « carrière » institutionnelle de la notion de fermeture des paysages, avant que les débats ne s'apaisent et que la notion s'impose d'elle-même dans la sphère publique sans être vraiment rediscutée. Depuis, cette idée de « fermeture des paysages » influe fortement sur les milieux institutionnels et professionnels agricoles. Larrère (1996) constate ainsi que « *le discours de la désertification marque les regards des ruraux sur tout lieu qui s'enfriche (...), point de vue largement partagé par les collectivités locales* »³.

Luginbühl relève également l'influence de ces discours auprès de divers groupes sociaux pour qui l'enfrichement représente « *l'isolement, le début de l'encerclement par la forêt qui isole du monde extérieur, qui cache et asphyxie celui qui vit là aux yeux de la société (...). La France en friches ! C'était aussi la mort des paysans et des paysages. Ainsi est apparue une nouvelle forme de dégradation du paysage, sa fermeture* »⁴. Bien que ces auteurs relativisent les conséquences paysagères de l'enfrichement et évoquent leur acceptation possible par les acteurs locaux, cette problématique alimente toujours les débats au sein des collectivités territoriales.

¹ Fischesser B., Lambert H., Monnier J., Cazalis A., Moyne M.-L. et Thery M., *Le paysage de montagne*, Cemagref Grenoble, 1977, 378 p.

² Fottorino E. (1989). *La France en friche*. Paris, Éditions Lieu Commun, 209 p.

³ Larrère R., *Paysages en friches*, Paysage et aménagement, n° 34, 1996, pp. 4-12.

⁴ Luginbühl Y., « Perception paysagère des espaces en déprise et des boisements spontanés des terres agricoles », in *Ingénieries EAT*, numéro spécial, 1999 pp. 25-29.

La fermeture du paysage est donc considérée comme une forme de dégradation des paysages. L'ensemble de la littérature s'accorde à dire qu'à l'origine du développement de ce phénomène se trouvent les phénomènes de mécanisation et la déprise agricole. L'abandon de certaines terres agricoles au profit du développement de friches puis de boisement spontanés correspond donc aux éléments déclencheurs de cette problématique paysagère qui est encore perçue comme étant actuelle.

Peut-être peut-on parler d'une certaine forme de défaillance de l'agriculture au profit du développement de friches et de phénomènes de fermetures des paysages. L'ensemble de la littérature fait état de la fermeture du paysage au regard du développement de friches. A ce niveau, aucune référence n'est faite au développement de nouveaux types d'occupation du sol liés au développement de nouvelles productions telles les peupleraies.

33. Populiculture et fermeture du paysage : des perceptions variées

La populiculture occupe actuellement une surface d'environ 230 000 ha pour une surface boisée nationale de 14,5 millions d'hectares environ. Les peupleraies se situent principalement dans les espaces alluviaux, qui correspondent à leur biotope naturel. Depuis quelques années, et suite aux progrès de la recherche génétique qui ont permis de sélectionner de nouveaux cultivars hybrides, on voit se développer des peupleraies hors zones alluviales. La déprise agricole et le recul de l'élevage libèrent aujourd'hui des terres ou des prairies dont certaines ont des potentialités popuicoles. Pour ces terrains, le choix du peuplier apparaît souvent satisfaisant pour les propriétaires fonciers (durée de rotation courte)¹.

Le peuplier est un arbre à la silhouette facilement reconnaissable, largement utilisé dans notre pays et donc parfaitement connu. La peupleraie, par sa plantation rigoureusement géométrique, ses troncs droits et son sol entretenu, est, elle aussi, un paysage facile à lire et à identifier. La peupleraie est d'ailleurs plus liée aux espaces agricoles qu'aux espaces forestiers. En alternance avec des prairies ou des cultures, elle est susceptible de structurer un paysage en y ajoutant une dimension (verticale) ou en soulignant la présence d'un cours d'eau. A ce titre, elle est souvent perçue positivement par les ruraux.

Contrairement à la forêt classique, les soins apportés aux peupliers, nettement perceptibles, soulignent que le territoire est géré et entretenu, et fait partie de l'espace productif. Par rapport à la forêt, symbole de pérennité, les peupliers laissent apparaître plusieurs sources de variabilité : successions spatiales (petites parcelles d'âges différents) et temporelles (croissance rapide, variations de couleurs du feuillage, ...).

L'abondance des peupleraies est parfois perçue négativement en « fermant » les paysages, tandis qu'une alternance prairies/peupleraies est elle aussi parfois jugée négativement en fragmentant des espaces jusque là ouverts, susceptibles d'accueillir certaines espèces d'oiseaux liées à ces milieux (râle des genêts, courlis cendré dans les prairies inondables).

¹ Chevallier H., « Populiculture et gestion des espaces alluviaux », in *Le courrier de l'environnement*, n°40, 2000, 6p.

Les travaux de Sophie Le Floch montrent que la société a, dans l'ensemble, un jugement plutôt positif ou une relative indifférence vis-à-vis des peupleraies, tandis qu'elle est plutôt le symbole de « l'anti-nature » pour une autre fraction (minoritaire) de l'opinion : jeunes gens, citadins, peu en relation avec les espaces ruraux, monde de l'aménagement du territoire et de la protection de la nature. Ces groupes d'acteurs imaginent les forêts « classiques » comme authentiques, « naturelles » et peu soumises aux actions humaines, en ignorant la plupart du temps l'action du sylviculteur. Ils viennent y chercher un ressourcement face aux contraintes de la ville. La peupleraie se situe alors à l'opposé de ces attentes, tandis qu'une perception plus « agronomique » peut y voir un espace cultivé finalement voué à une production originale : le bois.

Le développement des peupleraies dans certains secteurs de vallée est donc source de conflits entre acteurs. Cependant, même si certaines plantations, judicieuse, soulignent et révèlent les paysages, la majorité des peupleraies crée des effets d'écran et masque les vues. Dans ces conditions, la populiculture, au même titre que l'agriculture semble devoir participer à la fermeture du paysage.

34. La multifonctionnalité de l'agriculture à l'échelle du Val de Loire, quelles conceptions dans la problématique de fermeture du paysage ?

S'interroger sur la prise en compte du paysage suppose de centrer la réflexion sur un rapport, un dialogue, entre échelle mezzo (dans notre cas le Val de Loire) et petite échelle (ici l'échelle communale). Or, l'analyse de la prise en compte du paysage à ces échelles fait référence aux modes de gestion de ces mêmes paysages mis en place.

Selon ce qui a été précédemment énoncé, élus et agriculteurs semblent les acteurs majoritaires intervenants dans la gestion du paysage. Les élus, responsables politiques à la petite échelle et les agriculteurs, chefs d'entreprise sont donc deux acteurs à mobiliser dans les questions de prise en compte des paysages. Cependant, ces acteurs œuvrent selon des logiques différentes. **Il convient donc de tenter de formaliser les rapports entre ces acteurs du point de vue du lien entre agriculture et paysage, objet de cette recherche.**

La formalisation du lien entre agriculture et paysage fait appel au concept de multifonctionnalité de l'agriculture qui reconnaît le rôle de l'activité agricole dans l'entretien et la gestion des paysages. Ce concept est reconnu à grande échelle mais peu posé problème à la petite échelle. **Les élus communaux adhèrent-ils à ce concept ? Reconnaisent-ils le rôle de l'agriculture et donc des agriculteurs dans l'entretien et la gestion des paysages ?** Ces questions nous renvoient aux conceptions liées à l'activité agricole.

Cependant, afin de mener à bien cette recherche, il paraît impossible d'étudier la conception du métier d'agriculteur dans son ensemble. Etant donnée, la problématique majeure de fermeture des paysages du Val de Loire avec le risque, notamment, de voir disparaître les phénomènes de covisibilité de coteau à coteau, il semble pertinent d'aborder la gestion paysagère relative à ces espaces considérés.

Or, nous l'avons vu, tant les boisements que les peupleraies peuvent intervenir au niveau de la fermeture du paysage. Le lien entre développement des boisements et activité agricole peut faire appel à la déprise agricole et à une certaine forme de défaillance de

l'agriculture dans la gestion des paysages. **Cependant, quel est le lien entre agriculture et populiculture ? L'agriculture, à elle seule, est-elle responsable de la situation d'enfrichement du val de Loire ?** Ainsi, l'analyse de la conception du métier d'agriculteur peut être portée au regard de la gestion des paysages spécifiques que sont les fonds de vallée, c'est-à-dire ces espaces initialement de prairies qui ont de plus en plus tendance à s'enfricher voire à être plantés (peupleraies) et qui concourent ainsi à la fermeture des paysages du Val de Loire.

L'hypothèse que nous formulons pour cette recherche est que, à la petite échelle (échelle communale), le concept de multifonctionnalité de l'agriculture est différemment partagé selon la qualité agricole des espaces que l'on considère.

La gestion des espaces agricoles de grande culture ou des « bons terrains » agricoles n'est pas à l'origine du dialogue entre activité agricole et paysage. L'objet du dialogue concerne certainement la gestion des « mauvais terrains » agricoles c'est-à-dire de ces espaces dépréciés et plantés où la fermeture du paysage prend son sens.

Concernant la gestion de ces espaces, et notamment des peupleraies et des « friches », les politiques publiques locales, démunies face aux enjeux de protection et de valorisation des paysages de ces sites, voudraient faire de l'agriculteur le « jardinier des territoires » et lui confier plus de responsabilités dans la gestion de ces espaces que celles que lui-même est susceptible de vouloir porter.

Dans ce sens, la gestion foncière et notamment la maîtrise foncière des « mauvais terrains » agricoles demeure l'objet de rupture dans le dialogue entre agriculture et projet communal.

PARTIE 2

UNE ANALYSE QUANTITATIVE DE L'ÉVOLUTION DES SURFACES BOISEES ET POPULICOLES

1. La définition d'un périmètre d'étude pertinent en vue de la mise en place d'une méthode d'analyse quantitative

Pour vérifier empiriquement l'hypothèse formulée ci-dessus, il convient de spatialiser cette recherche. Il est indispensable de restreindre le secteur d'analyse à un territoire pertinent et cohérent en termes de paysages. Réaliser cette recherche à l'échelle du val de Loire est une entreprise irréalisable dans le cadre de cette recherche qui suppose une analyse fine des paysages et notamment des boisements et des peupleraies. Rappelons également que l'objectif de la recherche est d'analyser la relation agriculture-paysage au regard de la problématique de fermeture des paysages, et ce à la petite échelle c'est-à-dire au niveau communal.

11. Le choix du secteur d'étude : les communes riveraines de la Loire de Villandry à Amboise (37)

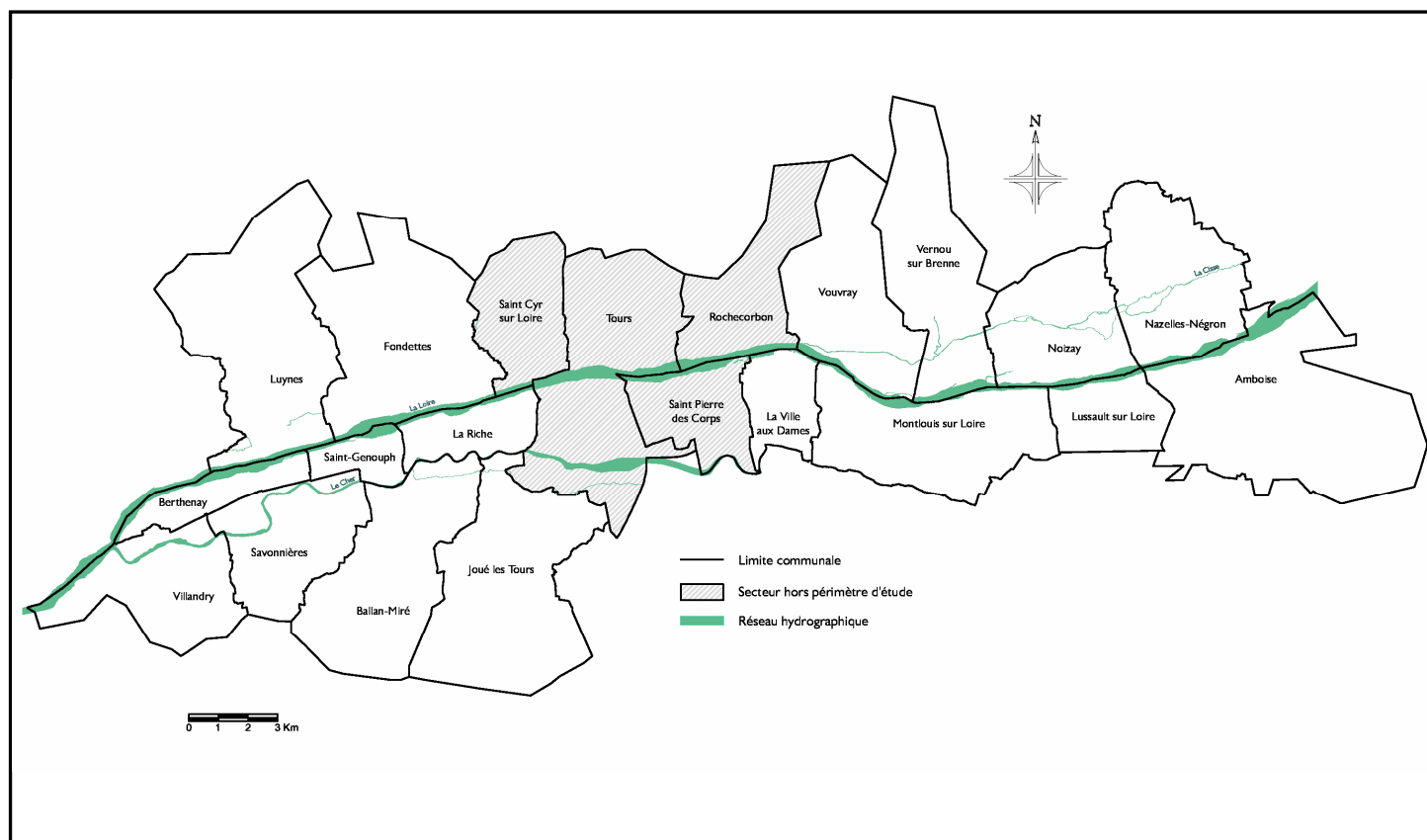
En accord avec les objectifs fixés et pour des raisons pratiques, le travail de terrain a concerné les communes riveraines de la Loire, de part et d'autre de l'agglomération tourangelle.

Figure 3 : Le secteur de recherche

Source : Carte IGN,
1/25 000, 2002

Réalisation : Marchand M.

Le choix a été fait d'étudier l'ensemble des communes riveraines depuis Villandry jusqu'à Amboise, hormis les communes fortement urbanisées (Tours, Saint Cyr sur Loire et Saint Pierre des Corps) et la commune de Rochecorbon du fait de l'étroitesse de la vallée de la Loire à ce niveau.



Ainsi, le secteur d'étude a été limité à 17 communes sur les 160 concernées par le Val de Loire – patrimoine mondial, soit un peu plus de 10% du territoire du Val de Loire inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité :

- Amboise,
- Ballan-Miré,
- Berthenay,
- Fondettes,
- Joué les Tours,
- La Riche,
- La Ville aux Dames,
- Lussault sur Loire,
- Luynes,
- Montlouis sur Loire,
- Nazelles-Négron,
- Noizay,
- Saint Genouph,
- Savonnières,
- Vernou sur Brenne,
- Villedary,
- Vouvray.

De cette manière, et au vue de la portée de ce travail de recherche dan un temps relativement court, le choix de ces communes constitue un échantillon à la fois représentatif de l'échelle mezzo considérée (10% des communes du Val de Loire – patrimoine mondial soit approximativement 50 kilomètres linéaires le long de la Loire représentant 20% des bords de Loire du Val de Loire – patrimoine mondial) et de la problématique de fermeture des paysages¹.

12. La réalisation d'une étude diachronique pour envisager les changements dans le temps de la fermeture du paysage

S'intéresser à la relation agriculture-paysage au regard de la problématique de fermeture des paysages suppose dans un premier temps, de ne pas se limiter à une analyse de l'état actuel des boisements et peupleraies. En effet, pour cerner l'ampleur de la fermeture du paysage, il convient d'analyser l'évolution des surfaces boisées et populicoles. A cet effet, il est pertinent de réaliser une analyse diachronique des changements de la

¹ Mission Val de Loire.

fermeture du paysage sur le périmètre de recherche considéré. La réalisation d'une étude diachronique permet d'envisager les changements dans le temps de l'objet de l'étude en l'occurrence les surfaces boisées et populières¹.

a) Une démarche de caractérisation quantitative de la fermeture des paysages

La majorité des diagnostics paysagers adoptent généralement à la fois une démarche quantitative et qualitative. Dans le cadre de cette recherche, à travers une approche de diagnostic, il s'agit de mettre en place une démarche d'analyse des couvertures du sol par traitement d'images.

L'objet de la recherche n'est pas de réaliser un diagnostic des paysages du secteur d'étude mais bel et bien d'analyser la relation agriculture-paysage au regard d'une problématique paysagère spécifique qu'est la fermeture des paysages. Ainsi, une démarche de caractérisation quantitative de la fermeture des paysages semble être appropriée.

Il convient donc ici de se limiter à l'analyse de l'occupation du sol (plus spécifiquement des surfaces boisées et populières), et ce par l'intermédiaire d'une étude diachronique. Cette étape dans la recherche constitue ainsi une étape d'analyse quantitative.

b) Un recueil de données pour caractériser l'évolution des surfaces boisées et populières

Pour mener à bien l'étude diachronique, il convient dans un premier temps de recueillir l'ensemble des données nécessaires à la caractérisation de l'occupation du sol et ce, sur une période de temps la plus longue possible avec un maximum d'instantanés sur cette période. Il s'agit donc ici de cartographier les surfaces occupées par des boisements et des peupleraies à différentes années et de les mettre ces cartes en perspective les unes par rapport aux autres afin de faire émerger l'évolution de ces occupations du sol et donc de la fermeture du paysage.

Or, l'étude diachronique se faisant par traitement d'images, l'existence de données de qualité constituent la limite de cet exercice. Ainsi il s'agit de recenser l'ensemble des données du type occupation du sol comprenant les boisements et les peupleraies, et ce à une échelle suffisamment fine pour avoir un degré de précision satisfaisant. En effet, l'objectif ici est de cartographier l'occupation du sol de type boisements ou peupleraies et ce à partir de données existantes c'est-à-dire à partir de photos aériennes, carte IGN², SIG³, et cartes d'occupations du sol préexistantes.

Or, que ce soit par l'intermédiaire de carte IGN, de photos aériennes à digitaliser, de données présentes dans un SIG, ou de cartes diverses, l'occupation du sol est

¹ Germaine M-A., Puissant A., *Cartographie et caractérisation quantitative des paysages de « vallées ordinaires »* : L'exemple de la Seilles (Calvados, France), <http://www.emse.fr/site/SAGEO2007/CDROM/p32.pdf>, consulté le 09/04/2008.

² Institut Géographique National.

³ Système d'Informations Géographiques.

généralement extraite de photos aériennes par photo-interprétation¹ de vues aériennes, et complété par vérification au sol. Une vue aérienne, prise à la verticale n'est pas ce qu'un observateur ayant les pieds sur terre pourrait observer. Ainsi parler de « paysage » à partir d'images aériennes peut être considéré comme un abus de langage que nous nous permettrons pourtant.

Trois grandes catégories d'objets paysagers sont communément distinguées :

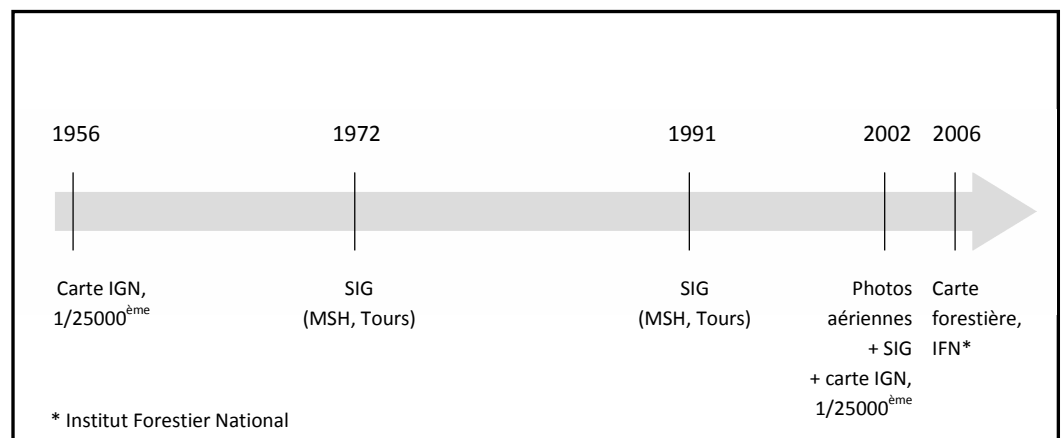
- les éléments « ponctuels », caractérisés par leur faible étendue quelle que soit leur nature (arbre isolé, mare, bâtiment...) ;
- les éléments « linéaires » (haies, routes, canaux...) ;
- les éléments « surfaciques » (bois, cultures, vergers, vignes, plans d'eau...).

Les couvertures aériennes permettent de recenser, de quantifier et de décrire les constituants du paysage. L'évolution de ces éléments dans le temps comme dans l'espace peut aussi être appréhendée à l'aide de séries temporelles d'images aériennes ou spatiales. L'abondance relative, la forme, la dimension, l'organisation spatiale de ces constituants du paysage peuvent alors être analysées à différentes échelles d'observation.

Au-delà du problème posé par la subjectivité liée à l'extraction de certaines données, une autre difficulté réside dans le périmètre couvert aux différentes dates considérées, par les données disponibles.

Le recueil de données a permis, dans un premier temps, d'isoler cinq années différentes, sur une période de 50 ans, pour laquelle une situation de l'occupation du sol détaillait boisements et peupleraies.

Figure 4 : Echelle de temps de la diachronie, sources des données
Réalisation : Marchand M.



Tel que le présente la figure ci-dessus, la diachronie réalisable sur la période 1956-2006 repose sur des données d'occupation du sol en provenance de cinq sources différentes avec jusqu'à trois sources différentes pour une même carte (2002). La référence à autant de sources vise à traiter des données couvrant l'ensemble du périmètre de recherche. Or dans certains cas, une même source ne suffisait pas, à une date donnée, à couvrir la totalité des 17 communes considérées.

¹ On appelle photo-interprétation le processus d'étude et de collecte des renseignements requis pour identifier les diverses entités anthropiques et naturelles.

c) Une sélection de données pour une diachronie cohérente

Dans le cadre de l'analyse de l'évolution des surfaces boisées et populières, la difficulté réside dans la distinction entre boisements et peupleraies. En effet, certaines images présentant l'occupation du sol ne distinguent pas boisements et peupleraies. Ceci constitue donc une limite en termes de quantité et qualité de données exploitables. Certaines sources, notamment les données issues d'un SIG ou de cartes d'occupation du sol, présentent directement la distinction des boisements et des peupleraies. Ici, la difficulté réside dans le traitement de données brutes à partir de photos aériennes ou de carte IGN. Certaines cartes IGN, notamment celles au 1/25000^{ème} représentent les boisements et les peupleraies avec des figurés différents ; une simple digitalisation permet donc d'isoler ce type d'occupation du sol.

L'extraction des données est plus délicate par photo-interprétation. En effet, contrairement à une carte, les entités qui figurent sur une photographie aérienne ne sont pas généralisées ni exprimées sous forme de symboles. Les photographies aériennes enregistrent toutes les entités visibles à la surface de la Terre telles que vues d'en haut. Bien que les entités soient visibles, elles ne sont pas toujours faciles à identifier. Le repérage des peupleraies est assez aisé du fait des formes linéaires de ces dernières vues du dessus. Cependant, la photo-interprétation laisse toujours appel à une part de subjectivité de l'observateur qui digitalise.

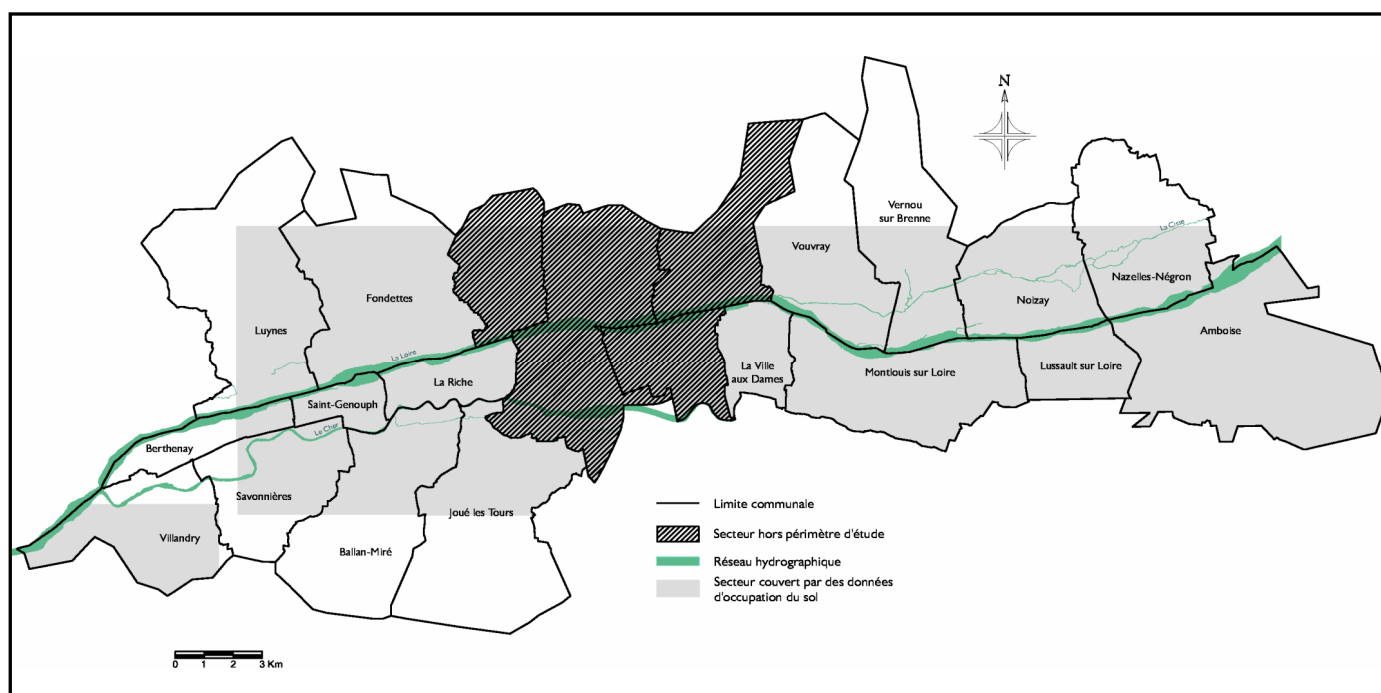
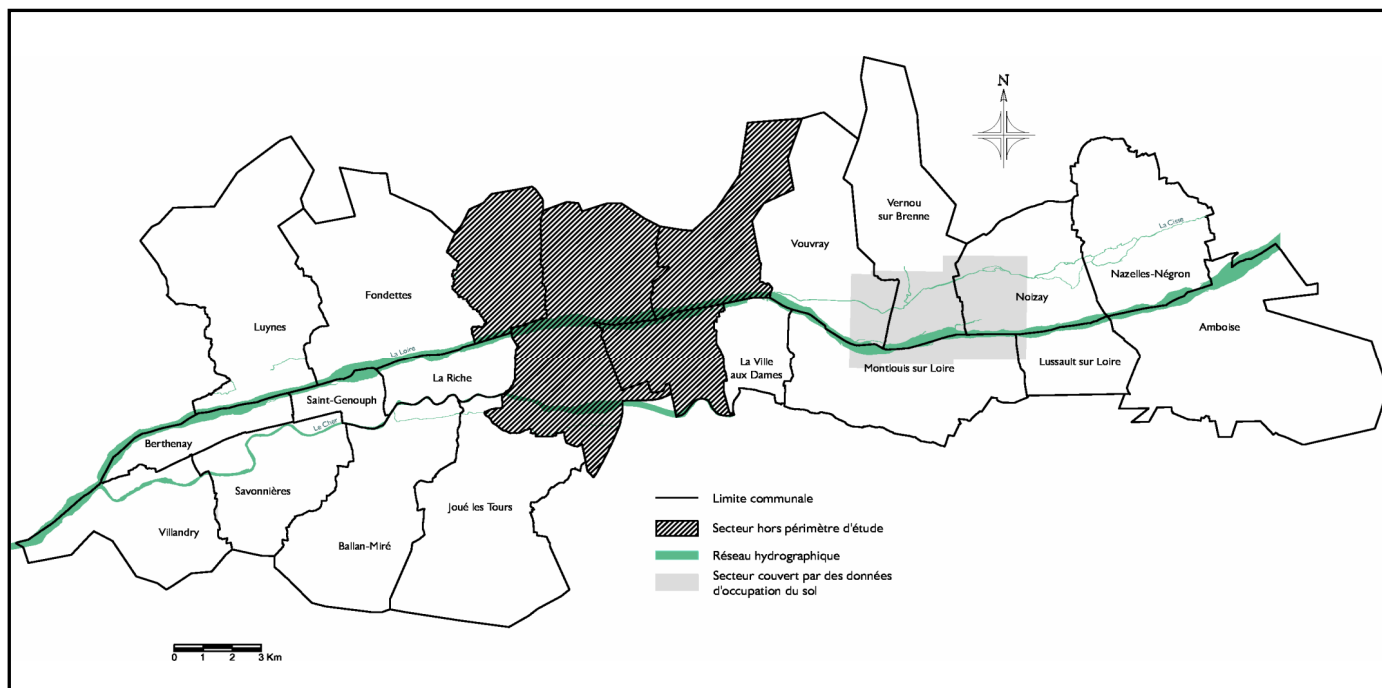


Figure 5 : Secteur couvert par des données du type occupation du sol en 1956

Source : Carte IGN, 1/25000^{ème}, 1956

Réalisation : Marchand M.

Comme le présente la carte ci-dessus, les données issues de cartes IGN au 1/25000^{ème} en 1956 ne couvrent pas tout le secteur d'étude. En outre, l'âge de telles cartes papier induit une faible qualité des données. Or, pour caractériser l'évolution des surfaces boisées et populières à cette date, il est indispensable de digitaliser manuellement ces surfaces à partir de telles cartes. La faible différence de figuré entre boisements et peupleraies associée à la petitesse des surfaces de peupleraies ne permettent pas d'extraire des données de qualité suffisante. Dans ces conditions, ces données ont été exclues de la diachronie afin de minimiser les erreurs potentielles.



**Figure 6 : Secteur
couvert par des données
du type occupation du
sol en 1971 et 1992**

Source : Photos aériennes,
SIG, 1971 et 1992

Réalisation : Marchand M.

Les données d'occupation du sol en 1971 et 1992 concernent le même périmètre puisqu'elles concernent une même campagne d'analyse de l'occupation du sol, menée par la MSH de Tours. Comme le présente la carte ci-dessus, ces données issues d'un SIG et initialement obtenues par digitalisation de photos aériennes, ne couvrent qu'une infime partie du territoire étudiée. Cependant, ces données ont le mérite d'être fortement précises puisqu'initialement contenues dans un SIG et obtenues par digitalisation à une échelle très fine. Dans ces conditions et malgré la petitesse du secteur qu'elles concernent, elles sont essentielles à la réalisation de la diachronie. En effet, l'avantage est d'avoir des données, à deux dates, issues des mêmes sources et à un degré de précision de digitalisation élevé.

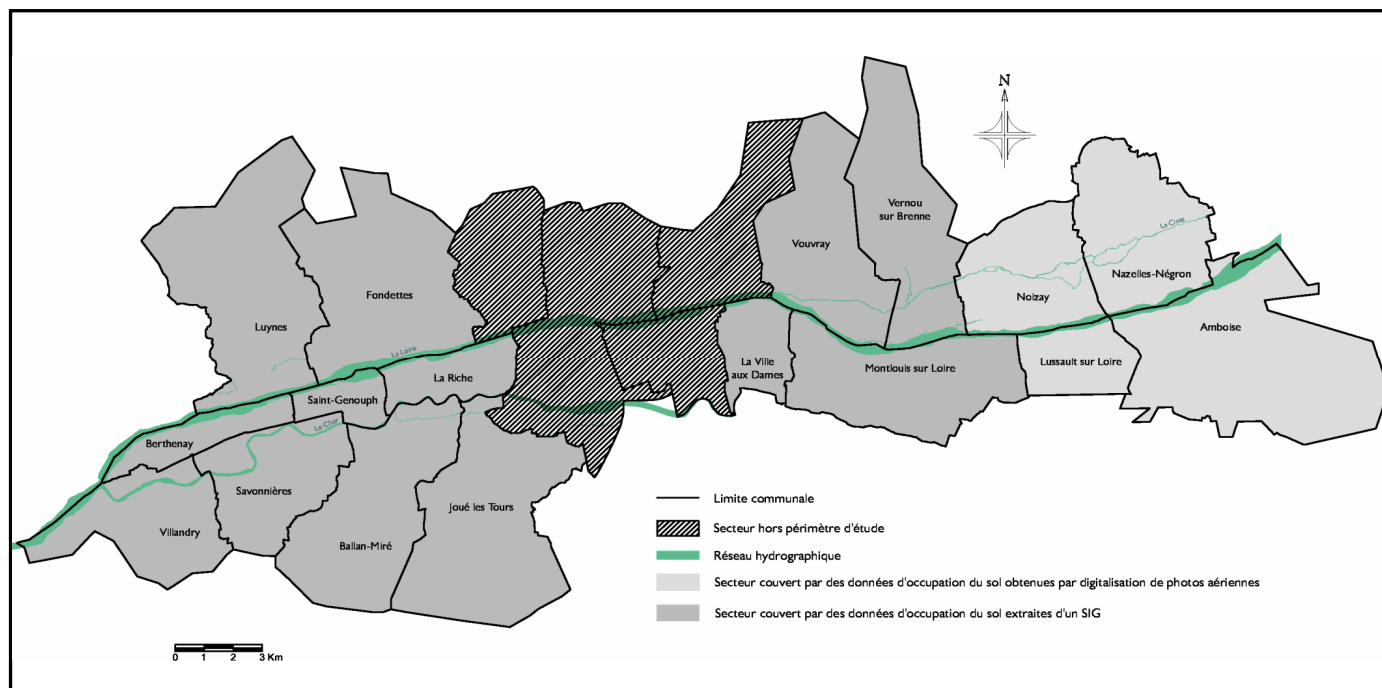


Figure 7 : Secteur
couvert par des données
du type occupation du
sol en 2002

Source : Photos aériennes,
SIG AUAT, 2002

Réalisation : Marchand M.

Les données nécessaires à l'analyse des surfaces boisées et populières de 2002 couvrent l'ensemble du périmètre de recherche. Cependant, ces données proviennent de deux sources différentes. La majeure partie des données provient d'un SIG réalisé par la MSH de Tours pour le compte de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Tourangelle (AUAT). L'autre partie des données provient de la digitalisation de photos aériennes, spécialement réalisée pour le compte de cette recherche. Ainsi, l'ensemble de ces données provient initialement d'une même source puisqu'extraites par photo-interprétation, de photos-aériennes issues de la même campagne de photographie.

Cependant, en réassemblant les données à partir de points communs à la frontière de la limite entre Vernou / Noizay et Montlouis sur Loire / Lussault sur Loire, il est apparu que la carte globale présentait de fortes incohérences sur cette frontière. Des distorsions étaient présentes dans la représentation d'une même surface à cheval sur la zone frontière. Ces incohérences proviennent certainement de la part de subjectivité inévitable lors de l'emploi d'une méthode de photo-interprétation.

Dans ces conditions, il est apparu nécessaire d'exclure l'année 2002 de la diachronie, malgré l'existence de données couvrant l'ensemble du périmètre de recherche.

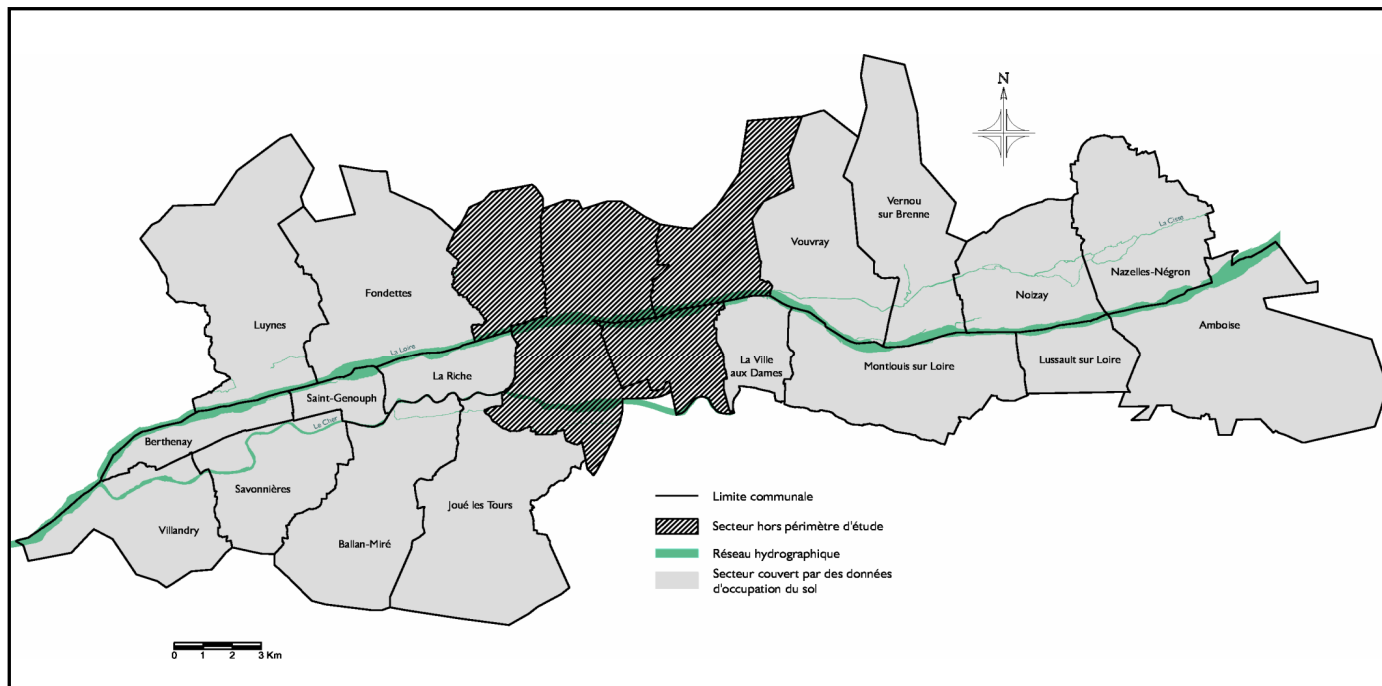


Figure 8 : Secteur couvert par des données du type occupation du sol en 2006

Source : Carte forestière, Institut Forestier National, campagne 2005-2006
Réalisation : Marchand M.

Les données d'occupation du sol du type boisements et peupleraies extraites pour l'étude diachronique sont issues de la carte forestière réalisée par l'Institut Forestier National lors des campagnes 2005-2006. La méthode d'inventaire mise en œuvre par l'IFN depuis plus de 40 ans repose sur une large utilisation de photographies aériennes. Celles-ci servent de support à la réalisation de la carte forestière. Elles permettent également de déterminer l'occupation du sol sur un grand nombre de placettes et le positionnement sur le terrain de cet échantillon. Les données statistiques, tout comme la comparaison de photographies aériennes ou de cartes, le calcul d'indices spatiaux, la représentation et la modélisation en trois dimensions font partie des outils utilisés par l'IFN pour appréhender au mieux le paysage forestier, quelle que soit l'échelle d'observation.

La carte forestière, qui couvre l'ensemble du territoire, est obtenue par interprétation des couvertures aériennes infrarouges, puis contrôlée au sol. Les peuplements forestiers y sont représentés par leur mode de régénération (futaie, taillis...) associé à l'essence ou au groupe d'essence dominant¹. Ainsi, les parcelles de peupleraies sont isolées des autres types de boisements. Ces cartes, spécifiques à la description des boisements de tous types sont extrêmement précises et permettent, au-delà de la diachronie, à avoir un état des lieux fiable de l'occupation du sol par des boisements et peupleraies.

d) L'obtention de trois cartes des surfaces boisées et popuicoles

Etant données les limites et les grosses incertitudes liées à certaines données (notamment celles de 1956 et de 2002), l'étude diachronique devient réalisable, à partir de trois dates (1971, 1992 et 2006).

Ainsi, cette étude diachronique aboutit à la réalisation de trois cartes des surfaces boisées et popuicoles, telles que présentées à la suite.

¹ IFN, « Le paysage forestier vu du ciel », in *L'IF*, n°10, décembre 2005, http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/L_IF_no10_paysage.pdf, consulté le 10/04/2008.

Figure 9 :
Boisements et
peupleraies en 1971

Sources : AUAT,
photos aériennes, 1971

Réalisation :
Marchand M.

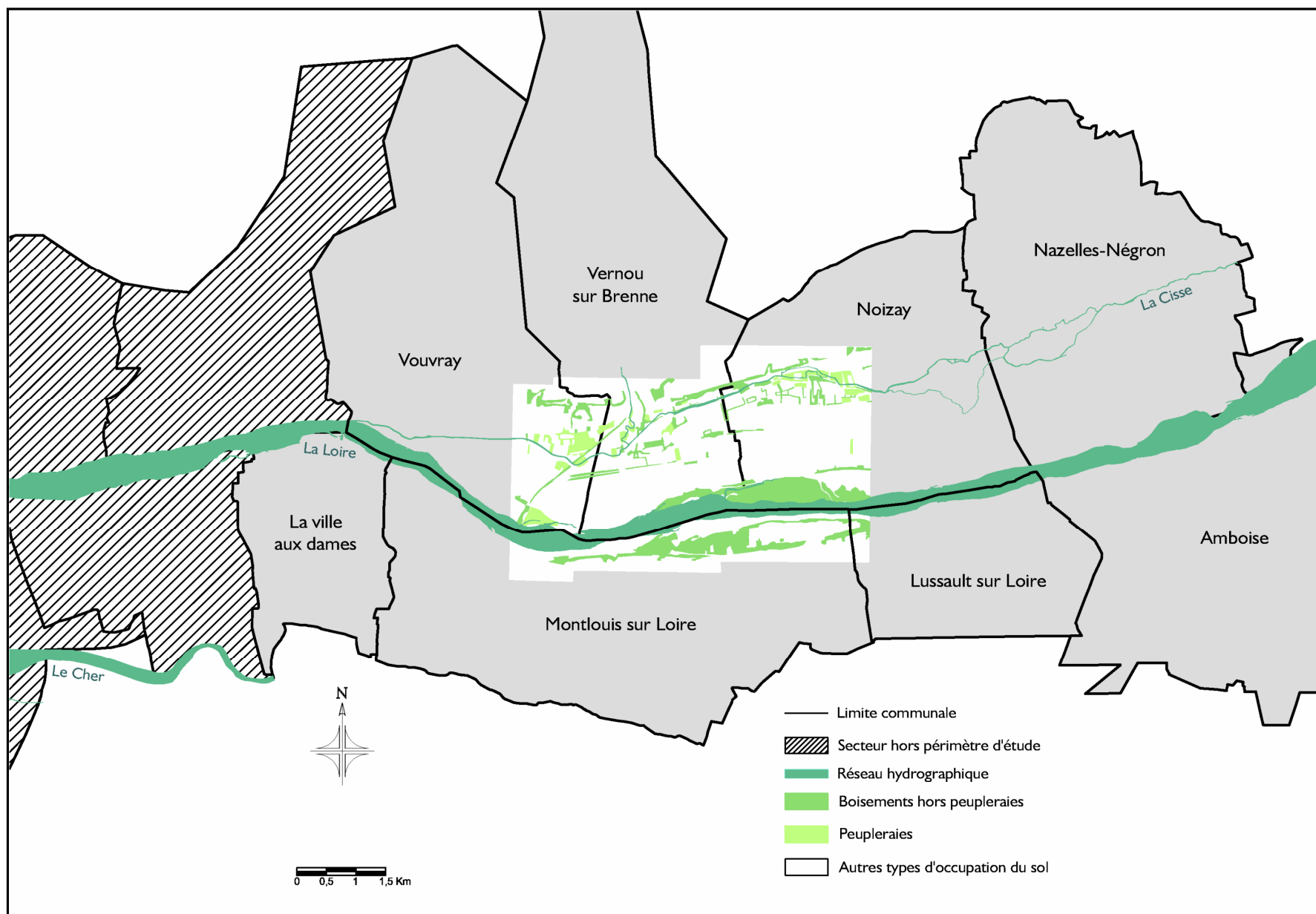


Figure 10 :
Boisements et
peupleraies en 1971

Sources : AUAT,
photos aériennes, 1992

Réalisation :
Marchand M.

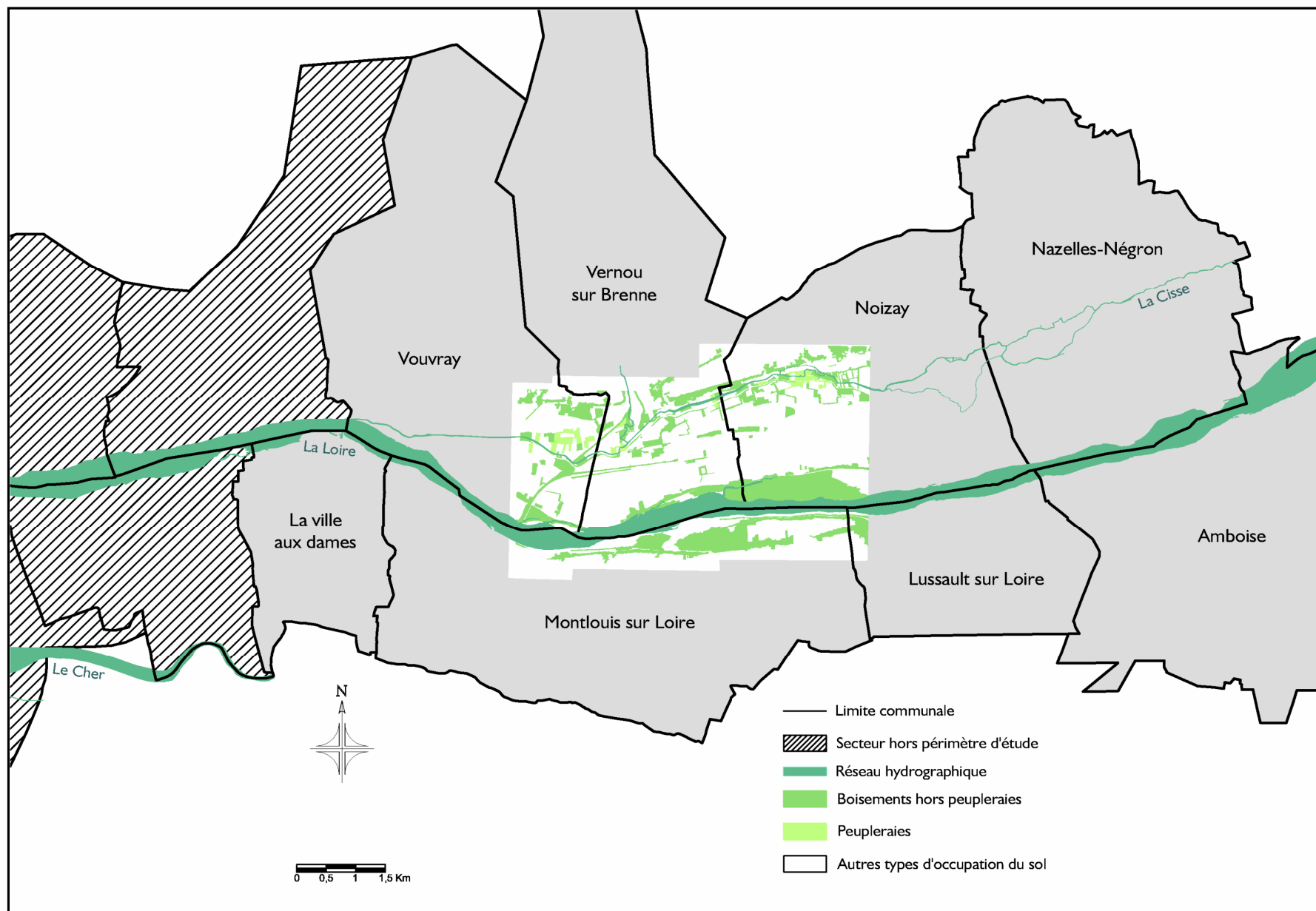
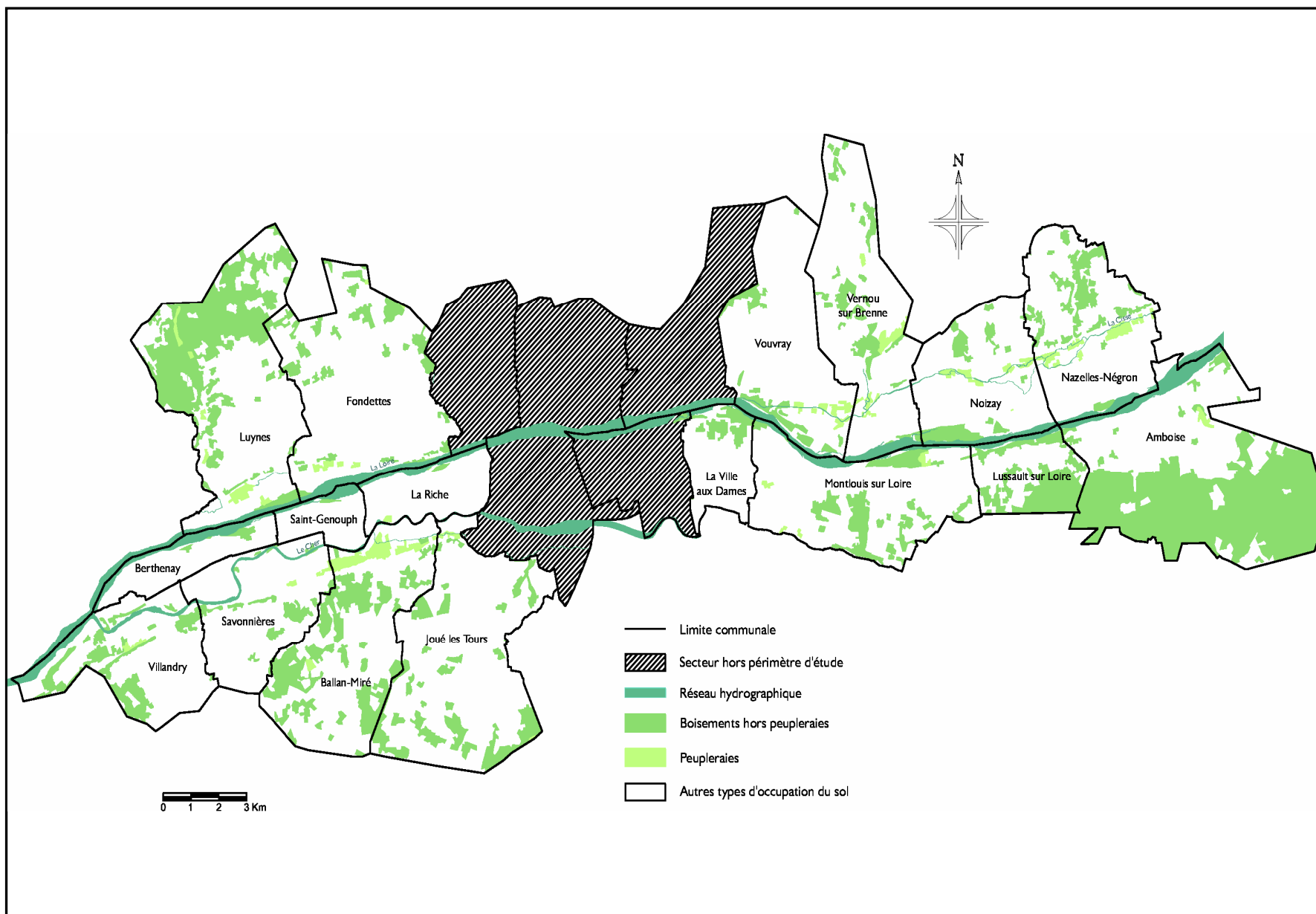


Figure 11 :
Boisements et
peupleraies en 2006

Sources : Carte
forestière, IFN,
2005-2006
Réalisation :
Marchand M.



2. Une fermeture du paysage à deux visages

La réalisation d'une étude diachronique des surfaces boisées et populi­coles permet d'une part de mettre en évidence les changements survenus au niveau de ces types d'occupation du sol et, d'autre part, de présenter un état des lieux fin de la situation actuelle ou proche de l'actuel ; les données datant de 2006.

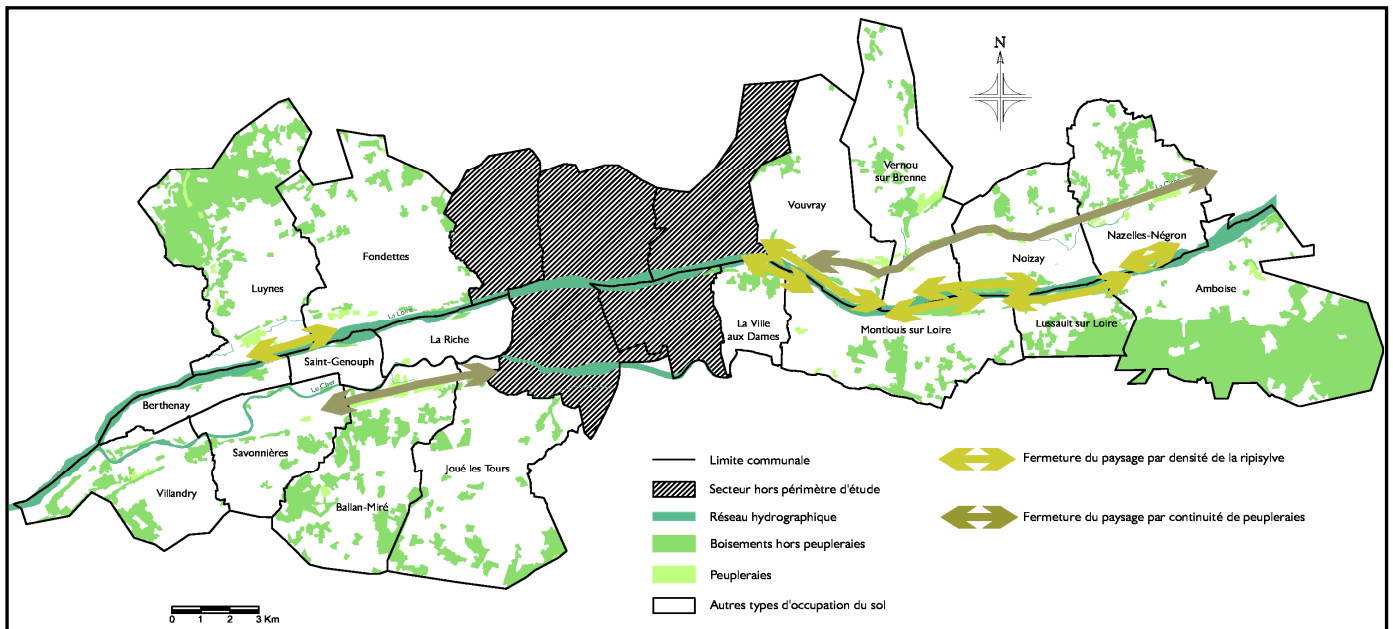


Figure 12 : Deux
fermetures du paysage :
continuité des
peupleraies et densité
de la ripisylve

Source : Carte forestière,
IFN, 2005-2006
Réalisation : Marchand M.

Selon notre approche de la fermeture du paysage par l'intermédiaire de l'analyse des surfaces boisées et populi­coles, la carte présentée ci-dessus permet de dégager différents éléments. En effet, parler de fermeture du paysage de manière globale semble ici ne pas être approprié. La fermeture du paysage, sur le territoire de recherche considéré, paraît être de deux natures différentes si l'on résonne en termes de forte présence de peupleraies, notamment du point de vue de leur continuité, et en termes de densité de boisements.

D'une part, la continuité de certaines peupleraies et, notamment le long de la Cisse et du Petit Cher, crée une première barrière visuelle. D'autre part, la densité de la ripisylve de la Loire à certains endroits, engendrent une fermeture des vues sur la Loire.

21. Une continuité de peupleraies le long des cours d'eau qui crée un effet d'écran par rapport aux fronts bâtis en pied de coteaux.

A partir de la carte présentant l'occupation du sol liée aux peupleraies et boisements, des continuités de peupleraies peuvent être mises en évidence. En effet, si on observe certaines peupleraies dispersées sur l'ensemble du territoire, la majeure partie des peupleraies forme un ensemble quasi continu réparti en deux entités différentes.

Ces peupleraies sont localisées d'une part le long de la Cisse et d'autre part le long du Petit Cher. Une forte corrélation entre présence de cours d'eau et localisation des peupleraies est remarquable, ce qui n'est pas sans lien avec les exigences écologiques de la culture du peuplier. En effet, si le peuplier cultivé (cultivar) est une essence à croissance rapide, elle n'en est pas moins exigeante¹. Le peuplier est un adepte des sols profonds, riches chimiquement et humides ; ce qui explique donc le développement des peupleraies à proximité des cours d'eau où les sols sont généralement riches, profonds et humides.

En termes de paysages, peu importe que l'on considère les peupleraies du Val de Cisse ou du Petit Cher, la fermeture du paysage observée est du même type. En effet, ces peupleraies sont présentes en fond de vallée, entre zone urbanisée et Loire d'une part et, entre zone urbanisée et Cher d'autre part. Or, les accès aux communes se faisant généralement depuis les levées vers les coteaux, de manière transversale aux cours d'eau, la présence de peupleraies en amont des zones urbanisées crée un effet d'écran et masque les ensembles bâtis en pied de coteau. De la même manière, ces ensembles de peupleraies masquent les vues depuis les secteurs urbanisés, vers la plaine alluviale, secteur de la varenne.

Sur le territoire de recherche, la participation des peupleraies à la fermeture du paysage vient donc de l'existence de continuités végétales constituées de peupleraies, situées en amont des fronts bâtis.

22. Une densité de la ripisylve masquant les vues sur la Loire

La carte présentant l'occupation du sol liée aux surfaces boisées et populières en 2006 fournit une bonne vision de la localisation des boisements sur le secteur de recherche.

En effet, la majorité des formes boisées s'observe au niveau des extrémités Nord et Sud du périmètre, c'est-à-dire sur des secteurs de plateau. Les secteurs de varenne restent faiblement boisés. Cependant, des boisements denses sont repérables le long des cours d'eau et plus spécifiquement le long de la Loire, notamment en rive droite, à l'Est de Tours. Cette catégorie de boisements correspond à des rubans boisés plus ou moins continus, situés en fond de vallée, au niveau du lit mineur de la Loire. Ils longent la Loire et constitue sa ripisylve. Ces entités contribuent à la formation d'un paysage presque entièrement fermé et isolent ainsi la Loire des activités de plaine ou de plateau.

La Loire, qui se dévoile depuis les levées, est traditionnellement soulignée côté terre par une urbanisation en contrebas de la levée et côté Loire par des rives plus ou moins larges, et plus ou moins densément végétalisées. Or, une densification de la végétalisation des rives s'observe ; ce qui tend à une évolution en boisements spontanés. Le risque du développement de telles formes boisées en bord de Loire réside dans une accentuation de la tendance qui s'accompagnerait d'une fermeture du paysage et occulterait progressivement les percées visuelles sur la Loire.

Ainsi, aborder la question de la fermeture du paysage en Val de Loire suppose de dissocier celle issue de la présence de continuités populières de celle causée par une densification de la ripisylve des cours d'eau et notamment de la Loire.

¹ Peupliers de France, *La populiculture*, <http://www.peupliersdefrance.org/indexpopuli.htm>, consulté le 04/02/2008.

3. Evolution de la fermeture du paysage du point de vue de l'évolution des surfaces boisées et populicoles

31. Une analyse diachronique ramenée à une faible proportion du territoire de recherche

Pour étudier la problématique de fermeture du paysage en Val de Loire, au-delà d'avoir un état des lieux actuel, il convient d'analyser l'évolution de cette dernière, à l'échelle de notre périmètre de recherche. A cet effet, la méthode de diachronie (précédemment exposée) à partir des données recueillies apporte quelques éléments de réflexion.

Cependant, pour limiter cette recherche, l'analyse diachronique concernera seulement l'étude de l'évolution de la fermeture du paysage du point de vue de l'évolution des surfaces d'occupation du sol y concourant (boisements et peupleraies). Dans le cadre de cette recherche, le **postulat d'une évolution de la fermeture du paysage proportionnelle à l'évolution des surfaces boisées et populicoles** est posé. Ainsi, la diachronie se limite à une analyse de l'évolution des surfaces boisées et populicoles sans s'intéresser à l'évolution de la localisation de ces types d'occupation du sol.

Les données recueillies ne portant pas sur les mêmes périmètres pour les années 1971-1992 et 2006, il convient donc de réaliser la diachronie sur des périmètres concordants à chaque date, c'est-à-dire au niveau du plus petit périmètre pour lequel des données existaient. La diachronie peut donc être réalisée sur une faible partie du périmètre de recherche puisque le plus petit secteur cartographié correspond à celui des années 1971 et 1992. Ainsi, pour l'année 2006, seules les données contenues dans le périmètre de 1971 et 1992 seront considérées.

L'analyse diachronique porte donc sur un périmètre intersectant cinq communes différentes (Vouvray, Vernou, Noizay, Lussault sur Loire et Nazelles-Négren). Ce périmètre, d'environ 2 200 hectares, correspond approximativement à 6% du territoire de recherche.

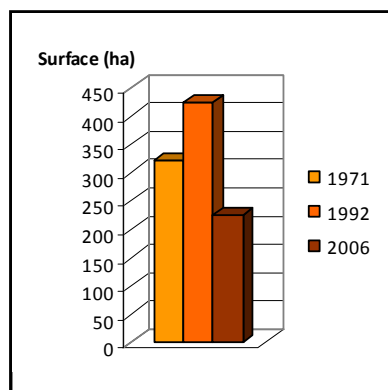
Malgré une réduction du périmètre de la diachronie, cette dernière conserve tout son sens puisqu'elle concerne le secteur du Val de Cisse, majoritairement concerné par la présence de peupleraies. Cependant, l'analyse diachronique à partir d'un si faible périmètre excluant la Loire ne permet pas d'analyser l'évolution de la fermeture du paysage liée aux boisements en bords de Loire.

Nous nous limitons donc à l'aspect populicole de la fermeture des paysages.

32. Des surfaces boisées qui tendent à diminuer depuis 1971, malgré une augmentation entre 1971 et 1992

Figure 13 : Evolution des surfaces boisées sur le périmètre global de la diachronie

Source : Photos aériennes
1971 et 1992 - IGN,
IFN, 2005-2006
Réalisation : Marchand M.



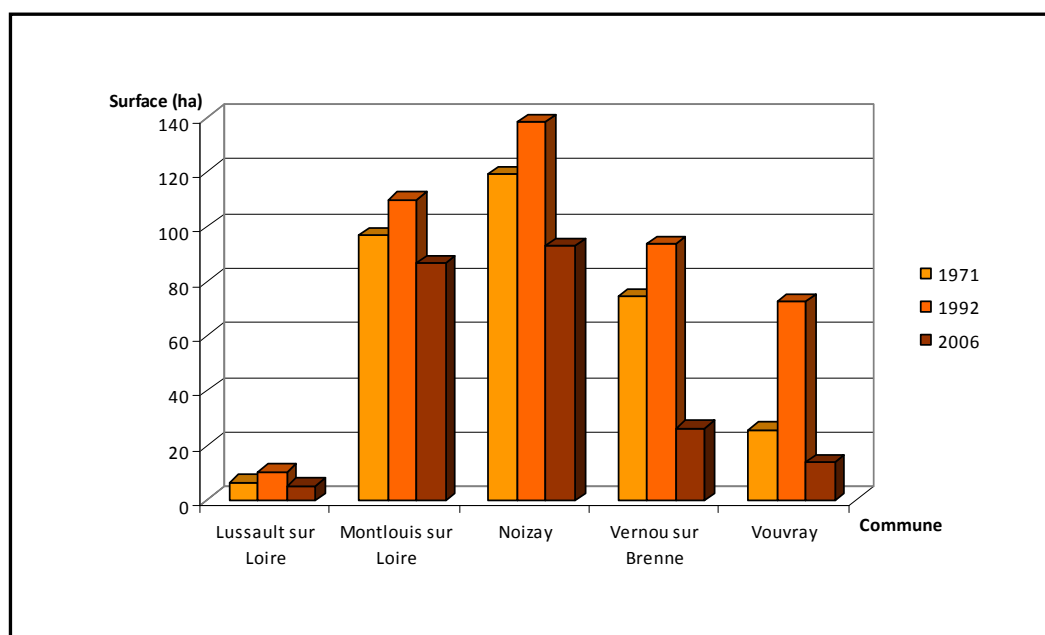
La figure ci-contre présente l'évolution des surfaces boisées sur l'ensemble de périmètre sur lequel porte la diachronie. De manière générale, une fluctuation des surfaces boisées est observable. Les surfaces boisées ont sensiblement augmenté sur la période 1971-1992 (+100 ha), tandis qu'elles ont fortement diminué sur la période 1992-2006 (-200 ha).

Finalement, ces fluctuations se traduisent par une nette diminution des boisements depuis 1971 (-100 ha).

Pour déterminer si cette évolution est identique quelles que soient les communes considérées, il convient de l'analyser pour chaque commune.

Figure 14 : Evolution des surfaces boisées, analyse à l'échelle communale

Source : Photos aériennes
1971 et 1992 - IGN,
IFN, 2005-2006
Réalisation : Marchand M.



En revenant à une analyse de l'évolution des surfaces boisées à l'échelle communale, les mêmes changements sont observés. Quelles que soient les communes du périmètre de la diachronie considérées, les surfaces boisées ont connu une augmentation entre 1971 et 1992 et une diminution entre 1992 et 2006.

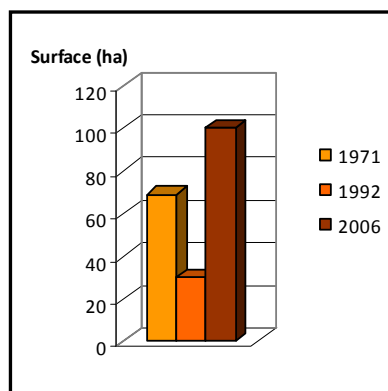
Ceci permet de mettre en évidence des tendances d'évolution des surfaces boisées par le passé. Globalement, sur la période 1971-2006, les surfaces boisées ont diminué. Cependant, cette diminution généralisée présente un point d'inflexion à la hausse.

33. Des surfaces de peupleraies qui tendent à augmenter depuis 1971, malgré une diminution entre 1971 et 1992

Figure 15 : Evolution des surfaces populi­coles sur le périmètre global de la diachronie

Source : Photos aériennes
1971 et 1992 - IGN,
IFN, 2005-2006

Réalisation : Marchand M.



La figure ci-contre présente l'évolution des surfaces populi­coles sur l'ensemble de périmètre sur lequel porte la diachronie. De manière générale, une fluctuation des surfaces boisées est observable. Les surfaces boisées ont sensiblement diminué sur la période 1971-1992 (- 40 ha), tandis qu'elles ont fortement augmenté sur la période 1992-2006 (+ 70 ha).

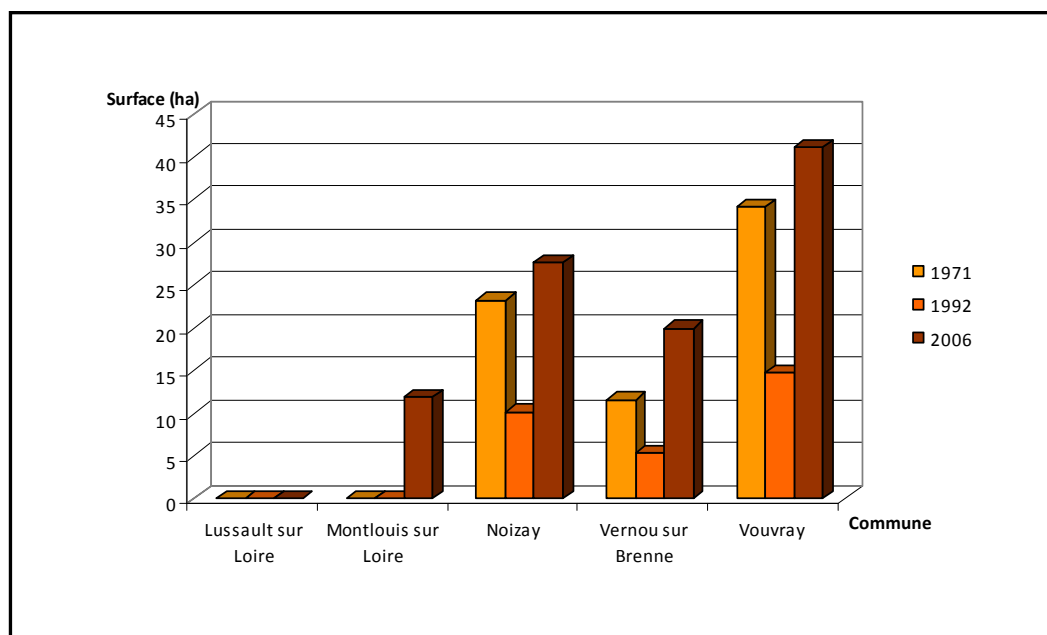
Finalement, ces fluctuations se traduisent par une nette augmentation des peupleraies depuis 1971 (+31,5 ha).

Pour déterminer si cette évolution est identique quelles que soient les communes considérées, il convient de l'analyser pour chaque commune.

Figure 16 : Evolution des surfaces populi­coles, analyse à l'échelle communale

Source : Photos aériennes
1971 et 1992 - IGN,
IFN, 2005-2006

Réalisation : Marchand M.



En revenant à une analyse de l'évolution des surfaces populi­coles à l'échelle communale, les mêmes changements sont observés. Quelles que soient les communes du périmètre de la diachronie considérées, les surfaces populi­coles ont connu une diminution entre 1971 et 1992 et une augmentation entre 1992 et 2006. Seules les communes de Lussault sur Loire et de Montlouis sur Loire ne suivent pas les mêmes tendances. En effet, quelle que soit l'année d'étude, Lussault sur Loire ne compte aucune peupleraies. A contrario, Montlouis sur Loire présente des peupleraies en 2006 tandis qu'aucune surface de peupleraies n'était relevée en 1971 ou 1992.

Ceci permet de mettre en évidence des tendances d'évolution des surfaces populi­coles par le passé. Globalement, sur la période 1971-2006, la surface de peupleraies a augmenté. Cependant, cette augmentation généralisée présente un point d'inflexion à la baisse.

34. Des résultats contradictoires

Les résultats d'analyse de la diachronie, du point de vue de l'évolution des surfaces boisées et populières, peuvent paraître contradictoires avec un ensemble de résultats d'études.

- a) Une diminution des surfaces boisées sur le secteur de recherche à comparer avec une augmentation des boisements en Indre-et-Loire

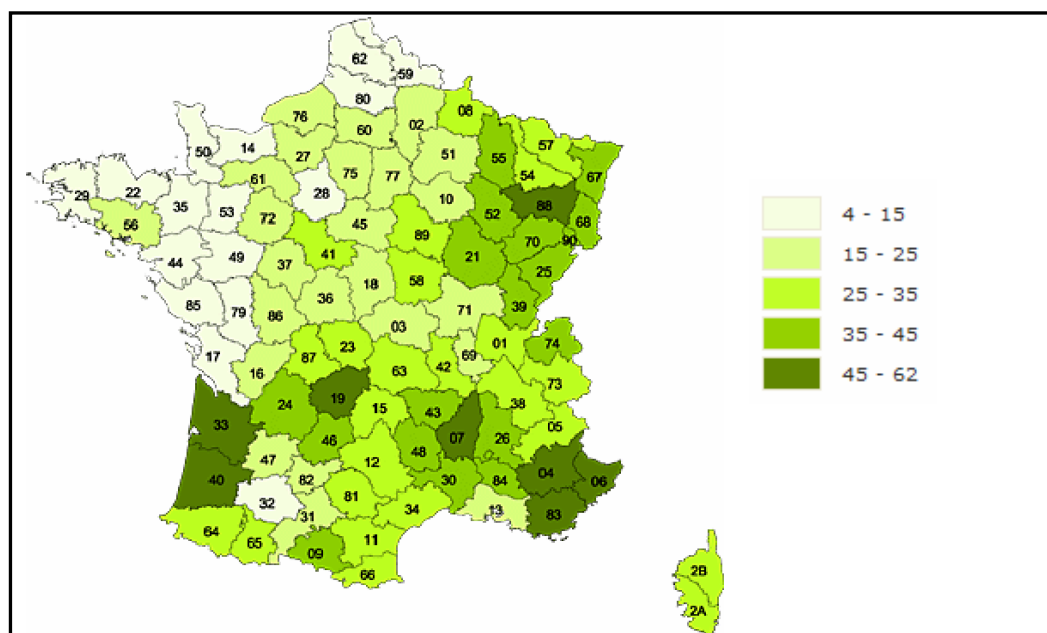
Les tendances de diminution des boisements (hors peupleraies) sont en désaccord avec l'actuelle augmentation de l'ensemble des surfaces boisées en France.

Estimée à 15,74 millions d'hectares (peupleraies exclues, bosquets inclus) en 2005-2006, la superficie forestière de la France métropolitaine s'est accrue de 1,7 million d'hectares au cours des vingt dernières années, soit une extension de 12 % de la superficie de 1985¹.

Figure 17 : Taux de boisement par département

Source : IFN

Réalisation : Marchand M.



La carte ci-dessus donne le taux de boisement par département pour la période centrée sur l'année 1996. Il varie de 4,4 % dans la Manche à 61,7 % dans les Landes, le taux moyen pour la France étant de 27,1 %.

Entre 1984 et 1996 le taux de boisement moyen national est passé de 25,5 % à 27,1 %, ce qui correspond à une augmentation de la surface forestière de 876 190 hectares en 12 ans soit 73 000 hectares par an.

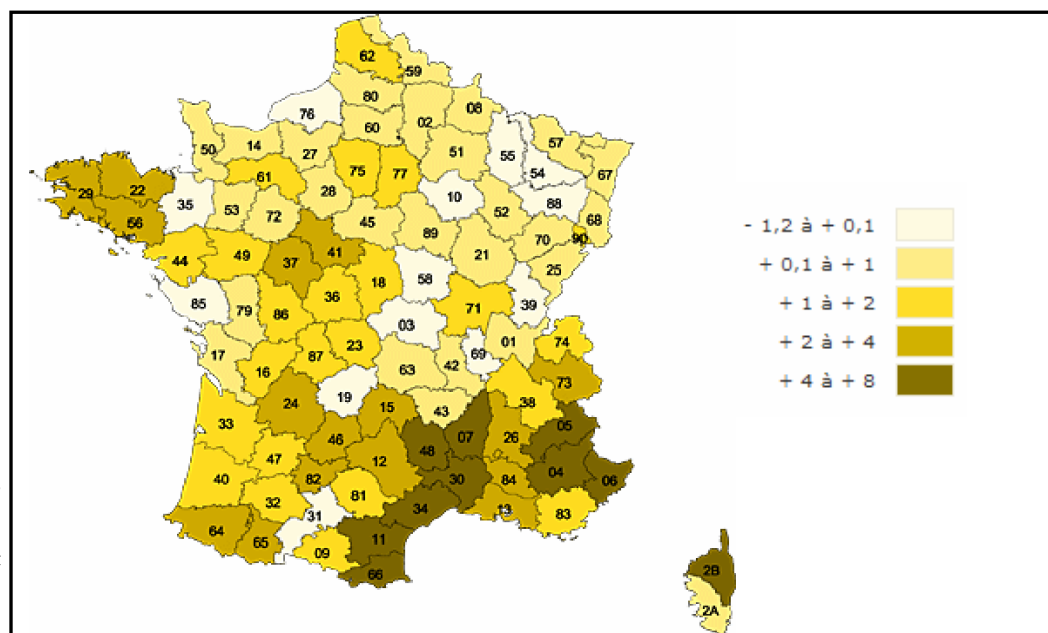
Le département de l'Indre-et-Loire apparaît comme étant faiblement boisé (15-25) par rapport à d'autres départements.

¹ IFN, « La diffusion des résultats des inventaires annuels, principes et précautions », in *L'IF*, n°17, <http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IF17-2.pdf>, consulté le 21/03/2008.

Figure 17 : Evolution des
de la surface forestière
par département

Source : IFN

Réalisation : Marchand M.



La carte ci-dessus illustre l'évolution de la surface forestière pour chaque département. L'évolution du taux de boisement varie de - 1,2 % pour le département de la Meurthe-et-Moselle à + 7,9 % pour les Alpes-Maritimes. La progression actuelle de la forêt se fait principalement par boisement spontané dans des régions touchées par la déprise agricole.

À l'inverse, la forêt diminue dans les zones de grandes cultures. Les boisements se concentrent sur le pourtour méditerranéen et dans le Massif central. Dans le Nord-Est de la France, caractérisé par un taux de boisement élevé, la forêt a tendance à se stabiliser ou à légèrement reculer. Le découpage administratif masque cependant le rôle du milieu physique comme facteur explicatif du boisement du fait de l'hétérogénéité topographique de certains départements.

Ici, les boisements d'Indre-et-Loire apparaissent comme connaissant de fortes progressions, ce qui n'est pas cohérent, à l'échelle du périmètre de recherche, avec les résultats issus de l'étude diachronique présentée précédemment.

b) Une augmentation des surfaces populicoles sur le secteur de recherche à comparer avec une diminution des peupleraies en Indre-et-Loire

En Indre-et-Loire, la surface des peupliers cultivés en plein a été estimée à 4 549 ha en 1999, en légère diminution par rapport à 1985 où elle était de 5 728 ha¹. Ces résultats confirment une légère tendance à la régression des surfaces populicoles, ce qui est en contradiction avec les résultats issus de la diachronie présentée dans ce projet de recherche.

¹ IFN, *Inventaire forestier départemental, Indre-et-Loire, Troisième inventaire, 1999*, 123p.

La populiculture est une activité cyclique, qui voit des périodes fastes de récolte (donc suivies de plantations) quand les cours du bois sont élevés et de nets ralentissements lorsque les prix chutent.

Depuis la hausse des prix de 1979-1980, le prix de vente des peupliers sur pied est resté le même en francs courants. Dans la région le prix moyen de vente du mètre cube était en 1979 de 274 francs toutes grosseurs confondues, à l'automne 2003 il était de 40€ (261 francs).

Si l'on tient compte de l'inflation, le prix réel a donc diminué de plus de moitié en 24 ans. Ce prix moyen en 2003 est voisin de celui de la période 1979-1999, la période 2000-2002 ne pouvant servir de référence à cause de la plongée catastrophique des cours après la tempête de décembre 1999.

Ainsi la diminution des surfaces populicoles observée en France ces dernières années et principalement due à une chute du cours du bois de peuplier mais également aux fortes tempêtes, notamment celle de 1999. La faiblesse du nombre de dates de relevé prises en compte pour la réalisation de l'étude diachronique ne permettent pas de saisir toutes ces dimensions.

c) Des discordances aux multiples causes

L'évolution des surfaces est toujours délicate à l'échelle d'un territoire car les méthodes utilisées et les définitions retenues varient selon la source de données.

Or, dans le cadre de cette diachronie, la multiplicité des sources et de leur type augmentent la marge d'erreur. Ainsi, plusieurs incohérences, subsistent. Ces incohérences reflètent l'étroitesse du périmètre de diachronie et la multiplicité des sources de ou mettent en évidence des tendances différentes sur le micro-territoire considéré.

En outre, même si certains résultats paraissent contradictoires, étant donné le faible nombre de dates prises en compte dans la diachronie, une diachronie à partir de périodes plus nombreuses aurait pu apporter des résultats plus significatifs.

Malgré des écarts faibles entre les trois dates d'analyse (21 ans et 14 ans) et malgré le fait que c'est deux périodes restent inférieur au cycle de développement du peuplier (30-35ans), les périodes de réalisation de la diachronie restent trop peu nombreuses.

Cependant, au-delà de toutes ces limites, la petite taille du territoire sur lequel porte l'analyse diachronique permet de considérer l'ensemble des résultats qui en sont issus comme justifiés. Une généralisation à plus grande échelle demeure tout de même risquée.

4. La formalisation du lien agriculture-paysage à travers l'analyse comparée de l'évolution des surfaces boisées / populicoles et agricoles

41. Les recensements agricoles de 1979, 1988 et 2000 : des données statistiques pour modéliser le lien entre agriculture et fermeture du paysage

Ne perdons pas l'objet de ce recherche qui est d'analyser le lien agriculture-paysage au regard d'une problématique paysagère spécifique qu'est la fermeture du paysage. En ignorant les limites de l'analyse diachronique réalisée, les résultats précédemment présentés peuvent servir de point de départ à cette analyse.

En effet, à partir de données de type statistique issues des recensements agricoles, il est possible de modéliser progressivement ce lien. Les recensements agricoles de 1979, 1988 et 2000, fournissent un portrait à la fois détaillé et global de l'agriculture française, à ces mêmes dates.

a) Enjeux et objectifs des recensements agricoles

Pour les exploitants agricoles, leurs partenaires, les élus locaux et les pouvoirs publics, connaître ce secteur avec précision est une nécessité. Le recensement agricole est l'instrument indispensable pour acquérir cette connaissance. La diversité des questions posées sur une courte période d'enquête permet de faire le portrait instantané de l'agriculture. Au-delà de la connaissance du secteur, qui répond à un besoin accru d'informations de la part des différents acteurs du monde agricole et rural, le recensement agricole est un outil d'aide à la décision. Ils fournissent aux élus des communes rurales des données précieuses pour une meilleure gestion de l'espace, et apportent aux dirigeants politiques, aux élus nationaux et aux représentants des professions agricoles, des éléments pour préparer les futurs lois et règlements agricoles et mesurer leurs effets¹.

Le recensement agricole permet de décrire la population agricole, les productions, les moyens de production et les activités annexes (transformation de produits à la ferme, tourisme en milieu rural, etc.). Au sens statistique, l'exploitation agricole est définie comme une unité économique qui remplit simultanément trois critères : elle produit des produits agricoles ; elle atteint ou dépasse une certaine dimension (superficie, nombre d'animaux, importance de la production, etc.) ; elle est soumise à une gestion courante indépendante.

L'exploitation doit produire l'un au moins des produits énumérés sur une liste de référence, qui recense de façon exhaustive la diversité des productions agricoles pratiquées sur le territoire national et dans les départements d'outre-mer. A contrario,

¹ Ministère de l'agriculture et de la pêche, *Le recensement agricole 2000*, Dossier de presse, 2000.

certaines productions ou certains élevages ne sont pas recensés : c'est le cas notamment des produits de la cueillette et du ramassage dans la nature ou des animaux d'agrément et des animaux sauvages.

Toutes les exploitations agricoles sont concernées, même les plus petites, car elles ont un impact local important (des seuils très bas ont été retenus). Elles doivent avoir une superficie agricole utilisée égale ou supérieure à 1 hectare ou à 20 ares pour les cultures spécialisées, ou une activité suffisante en terme de production agricole (6 chèvres, 10 ruches, une vache, etc.). De tels critères permettront une description très fine des différentes façons dont les Français pratiquent aujourd'hui toutes les formes d'agriculture et d'élevage.

Enfin, l'exploitation doit présenter une gestion courante indépendante, assurée par le chef d'exploitation, qui prend les décisions quotidiennes.

b) Utilité des recensements agricoles dans la formalisation du lien entre activité agricole et fermeture du paysage

Ce qui nous motive, dans l'analyse des recensements agricoles, tient dans le caractère des données issues de ces recensements. En effet, ces données statistiques présentent de manière fine l'activité agricole, notamment au niveau de l'évolution des assolements. L'assolement est la diversité géographique des cultures à un moment donné. Ainsi, les types d'occupation agricole peuvent être extraits des recensements agricoles.

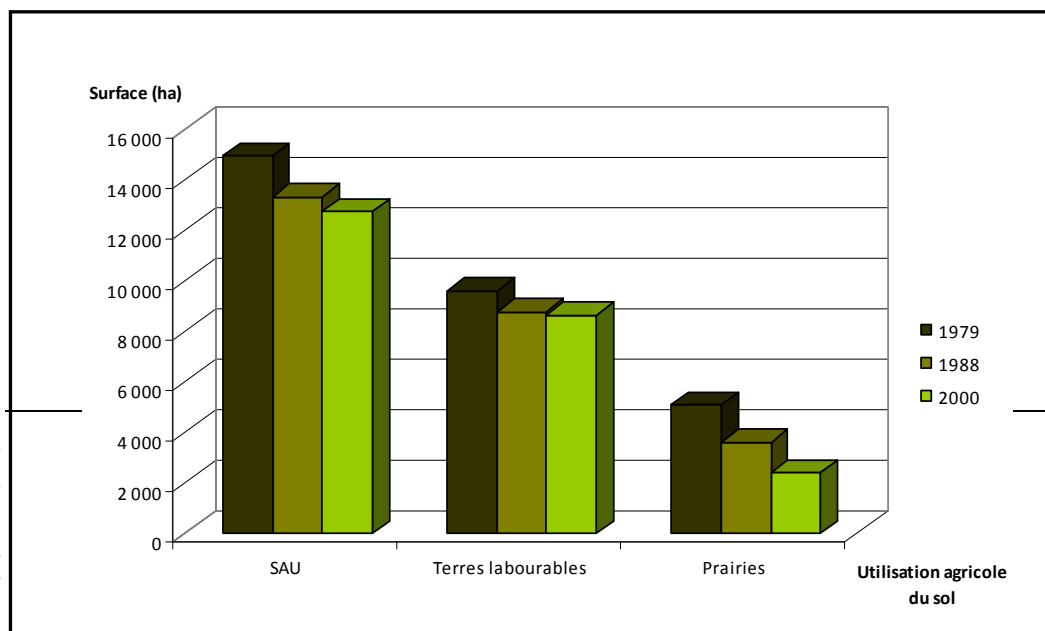
L'hypothèse que nous formulons est que la fermeture du paysage pourrait être associée à un abandon des terres agricoles au profit des peupleraies ou des friches évoluant en boisements spontanés. Il convient donc de s'intéresser à la fois à l'évolution de la Surface Agricole Utile (SAU), des surfaces de terres labourables (dont céréales) et des surfaces de prairies.

Finalement, même si les dates des différents recensements agricoles ne correspondent pas tout à fait à celles utilisées dans la diachronie, cette analyse devrait mettre en évidence des corrélations ou pas entre évolution de la fermeture du paysage (évolution des surfaces boisées et peupleraies), et évolution des surfaces agricoles.

42. La régression de l'activité agricole : le modèle de la défaillance de l'agriculture dans la gestion des paysages

Dans un premier temps, il convient d'intéresser à l'évolution de l'utilisation agricole du sol de manière générale, c'est-à-dire à l'échelle du périmètre de recherche.

Figure 18 : Evolution de l'utilisation agricole du sol à l'échelle du périmètre de recherche
Source : Recensements agricoles, DDAF 37
Réalisation : Marchand M.



La figure ci-dessus présente des évolutions similaires, quel que soit le type d'utilisation agricole du sol considéré. En effet, sur la période 1979-2000, la Surface Agricole Utile des 17 communes considérées diminue sensiblement. En termes de répartition des cultures, cela correspond, sur la même période à une diminution des surfaces de terres labourables et de prairies.

Ce phénomène traduit une forte régression de l'activité agricole, à l'échelle du périmètre de recherche. La diminution de surface de prairies peut certainement être corrélée avec une diminution de l'élevage dans le secteur d'étude. Cette régression ne s'est opérée pas au profit des terres céréalières puisque leur surface diminue légèrement entre 1979 et 2000. Ainsi, en gardant à l'esprit les résultats présentés concernant l'évolution des surfaces boisées et populières, plusieurs éléments se dégagent.

Tout d'abord, surfaces boisées, surfaces labourables et surfaces en herbe connaissent la même évolution. Depuis 1971, la surface consacrée à ces types d'occupation diminue.

Ensuite, l'évolution des surfaces de peupleraies, est à l'opposé de celle des terres agricoles. **Ainsi, peut-on s'interroger sur une forme de concurrence entre terres agricoles et peupleraies.**

Y-A-t'il réellement développement des peupleraies au détriment de l'activité agricole ? Dans ces conditions, qu'est-ce qui l'explique ? C'est ici que se trouve certainement le lien entre activité agricole et populiculture. Ce modèle, sous-entend la défaillance de l'agriculture corrélée avec le développement des peupleraies. Les peupleraies occupent-elles des parcelles délaissées, sans intérêt pour l'agriculture ? Ainsi, développement des boisements et peupleraies répondrait à une même logique.

PARTIE 3

UNE ANALYSE QUALITATIVE DE L'ÉVOLUTION DES SURFACES BOISEES ET POPULICOLES

1. Un processus d'entretiens pour une analyse qualitative de du lien agriculture-paysage au regard de la problématique du paysage

L'analyse quantitative de l'évolution de la fermeture du paysage croisée avec l'évolution de l'utilisation agricole de l'espace a permis d'identifier des tendances et de soulever quelques hypothèses concernant le lien agriculture-paysage. Cependant, pour vérifier empiriquement l'hypothèse de recherche initiale, il convient de mener à bien une analyse qualitative de la problématique qui motive ce projet de recherche. Cette deuxième phase de travail de terrain, prenant appui sur le même secteur de recherche (les 17 communes de Villedary à Amboise), doit pouvoir apporter de nouveaux éléments à la réflexion.

11. La réalisation d'entretiens semi-directif auprès des élus et des agriculteurs des communes étudiées

La phase de recherche basée sur une analyse qualitative de la problématique a reposé sur la réalisation d'entretiens auprès des élus et des agriculteurs des communes du secteur de recherche. En effet ne perdons pas de vue l'objectif que l'on se donne qui est de formaliser le lien agriculture-paysage au regard de la problématique de fermeture du paysage, dans un contexte de patrimonialisation, et ce à la petite échelle où élus communaux et agriculteurs peuvent être considérés comme les acteurs prépondérants de la gestion des paysages.

Ces entretiens de recherche furent menés de manière semi-directive. L'**entretien semi directif** est une des techniques qualitatives les plus fréquemment utilisées dans des processus de recherche. Il permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable par les enquêteurs et consignés dans un guide d'entretien. Il s'oppose en cela à l'entretien non directif qui se déroule très librement à partir d'une question.

Ce type d'entretien permet ainsi de compléter les résultats obtenus par un sondage ou analyse quantitatif en apportant une richesse et une précision plus grandes dans les informations recueillies, grâce notamment à la puissance évocatrice des citations et aux possibilités de relance et d'interaction dans la communication entre interviewé et interviewer.

Les entretiens ainsi menés privilégient une logique maïeutique, c'est à dire qu'ils ont pour but de permettre à l'autre de s'exprimer aussi complètement et personnellement que possible.

12. Des guides d'entretien proches pour les deux types d'acteurs, abordant différentes thématiques

Afin de mener à bien les entretiens, des guides d'entretiens ont été réalisés.

En effet, dans ce type d'entretien, il est nécessaire de disposer d'une problématique, d'un ensemble organisé de questions, permettant de savoir à l'avance à quelles questions générales des réponses sont souhaitées et, dans une certaine mesure, sous quel angle elles pourraient être abordées. L'absence de point de vue personnel et l'impréparation sont paradoxalement défavorables à l'ouverture du dialogue, car la maïeutique suppose une initiative de la part de celui qui la pratique.

Ces guides visent à balayer les points essentiels à aborder pour éviter un oubli. Il s'agit aussi de bien formuler les questions. Chaque question demande à l'interlocuteur un travail d'élaboration. Une question dont le thème est trop abstrait, trop général peut produire beaucoup de perplexité. La question doit être claire, précise, et ne porter que sur un seul point.

Les entretiens ont été abordés de façon assez similaire entre les agriculteurs et les élus.

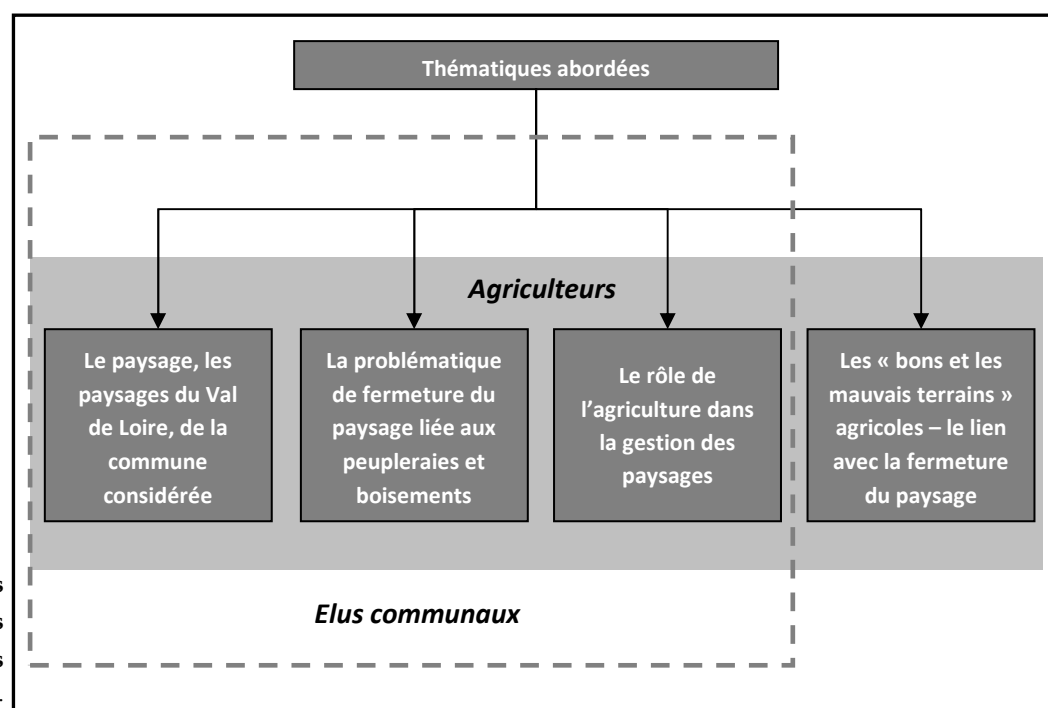


Figure 19 : **Thématiques abordées dans les entretiens**

Réalisation : Marchand M.

La seule différence entre les entretiens a résulté dans l'ajout, pour les agriculteurs, d'une thématique axée sur le lien entre caractéristique du sol et présence de peupleraies. Les entretiens réalisés auprès des élus communaux ont donc abordé quatre thématiques différentes. Ceux réalisés auprès des agriculteurs en ont abordé quatre dont trois identiques à ceux des entretiens avec les élus.

En effet, le but étant de mettre en regard les discours de ces deux types d'acteurs, les entretiens devaient être abordés de manière quasi similaire. L'ajout d'une thématique pour les agriculteurs visait à recueillir un discours à dire d'experts, sur un éventuel lien entre nature du sol et développement de peupleraies.

13. Méthode d'échantillonnage : la proximité des personnes rencontrées avec les thèmes de recherche

Avant de mettre en place la méthode d'entretien précédemment présentée, il convenait d'établir un mode d'échantillonnage visant à définir la typologie d'acteurs à rencontrer.

Pour pouvoir avoir accès à des informations pertinentes au travers des entretiens, il était essentiel de rencontrer des élus et agriculteurs ayant une certaine proximité avec les thèmes de cette recherche. Ainsi, la prise de contact avec les acteurs à rencontrer a concerné des élus et agriculteurs ayant une bonne connaissance des questions et problématiques paysagères de même que de la situation de l'agriculture communale.

Quasiment un élu par commune a été rencontré. Ces élus, souvent adjoints à l'urbanisme, étaient susceptibles de fournir l'ensemble des informations souhaitées, notamment par le biais de leur implication dans l'élaboration des documents d'urbanisme de type POS¹ ou PLU².

C'est au travers de la rencontre de ces élus qu'a été réalisé le choix des agriculteurs à rencontrer. En effet, les élus rencontrés ont pu fournir une liste d'agriculteurs communaux susceptibles de correspondre aux critères de l'échantillonnage. Au-delà de la récolte d'informations de type qualitative visant à apporter des éléments de réponse à la problématique posée, les entretiens réalisés auprès des agriculteurs ont également servi d'entretiens exploratoires indispensables à la préparation des entretiens avec les agriculteurs.

Les entretiens avec les agriculteurs furent moins nombreux. Seulement la moitié de ces derniers furent rencontrés dans un souci de limite de temps pour la phase de terrain mais aussi par le biais d'un certain manque de disponibilités de ces derniers courant avril. En effet, le printemps correspond à une période de travail intensif pour les agriculteurs. Toutefois, l'ensemble des agriculteurs contactés se sont avérés intéressés et concernés par cette problématique de recherche.

Ainsi, la faiblesse du nombre d'agriculteurs rencontrés peu constitué une limite à cette phase d'analyse qualitative. Malgré tout, tous les entretiens, d'une durée allant d'une heure à une heure et demie se sont avérés fructueux et de qualité. De cette manière, l'utilisation de la méthode de recherche par entretien a permis d'identifier des éléments de réponse à la problématique, correspondants à ce qui suit.

¹ Plan d'Occupation des Sols

² Plan Local d'Urbanisme

2. Une bonne connaissance des paysages communaux malgré une notion de paysage difficile à définir

21. Une notion de paysage difficilement appréhendée et évincée

Les élus ou agriculteurs rencontrés avaient rarement une définition précise du paysage à proposer.

Rares étaient les acteurs à définir le paysage de quelque manière que ce soit. Pour certains :

« Le paysage correspond à tout ce que l'on peut capter de l'œil. C'est un ensemble de plusieurs éléments tels les terres cultivables, les haies, les bois, le réseau routier, ferroviaire et les rivières. »¹

Ainsi, c'est la complexité du paysage qui est relevé. Le paysage est un ensemble d'éléments naturels et construits par l'homme (infrastructures).

Au-delà de proposer une réelle définition du paysage, c'est au travers de l'énonciation des valeurs que porte le paysage, qu'est abordée la définition du paysage.

« Le paysage est quelque chose de naturel, c'est une beauté. Il correspond au cadre de vie. S'il n'y a pas de paysages, il n'y a rien. Il doit permettre de faire le lien entre le bâti et le non bâti, en termes de cadre de vie. Il doit être propre est entretenu »².

Ainsi, le paysage est décrit comme participant au cadre de vie. C'est un élément essentiel à la qualité du cadre de vie. Par l'intermédiaire de l'attribution de valeurs au paysage, les acteurs rencontrés énoncent leur représentation du paysage idéal : un paysage qui doit être maîtrisé et entretenu, mais qui doit également être riche :

« On conçoit mal un paysage comme en Beauce avec que des terres »³.

Alors qu'il aurait été possible de s'attendre à des réponses différentes venants des élus et des agriculteurs, l'ensemble de ces personnes associent les mêmes valeurs au paysage sans pouvoir clairement définir ce qu'il est.

¹ Entretiens réalisés auprès d'agriculteurs et d'élus du Val de Loire, avril 2008

² Entretiens réalisés auprès d'agriculteurs et d'élus du Val de Loire, avril 2008.

³ Ibid.

22. La Loire au cœur des paysages du Val de Loire

Le territoire du val de Loire semble être un territoire ayant une forte identité en termes de paysage. Il correspond :

« A ce couloir allant d'Orléans à Nantes, la partie la plus belle de la Loire. Les coteaux y sont très abrupts. La présence de châteaux entre Blois et Angers signifie bien qu'il y avait quelque chose de bien en termes de paysage puisque tous les rois y sont venus »¹.

Les paysages du Val de Loire sont alors définis comme étant « originaux »².

« Les paysages de Loire reposent sur la présence d'une rivière et de deux coteaux souvent arborés. Ils sont centrés sur la Loire prestigieuse sacrée mondialement. La Loire est l'épine dorsale de ces paysages »³.

Finalement, les acteurs rencontrés soulignent la qualité et la beauté des paysages du val de Loire. Ils justifient la typicité et l'originalité de ces paysages par les caractéristiques du relief.

Les paysages du Val de Loire constituent donc, pour ces acteurs, une alchimie entre Loire et coteaux même si la Loire reste l'élément majeur. Ainsi, c'est le paysage des châteaux et des vues sur la Loire ; en bref, le paysage de « carte postale ».

Pourtant, derrière ces descriptions somme toutes banales, émerge le phénomène de covisibilité de coteau à coteau présent dans le Val de Loire, élément de justification prépondérant de l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

23. Une caractérisation des paysages communaux ramenée au relief et aux grandes composantes paysagères naturelles

Lors des entretiens, quels que soient les acteurs considérés, les paysages des communes furent décrit au regard de leurs composantes morphologiques liés au relief ainsi qu'à la présence d'éléments paysagers naturels remarquables.

Ainsi, les communes situées à l'Est de Tours sont décrites comme présentant quatre composantes :

« On y trouve les plateaux, les coteaux abrupts, la plaine alluviale ou la varenne puis finalement la Loire »⁴.

¹ Entretiens réalisés auprès d'agriculteurs et d'élus du Val de Loire, avril 2008.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

Les paysages sont décrits comme typiques puisque riverains de la Loire. La Loire est positionnée comme l'élément central à l'origine de ces paysages et conférant leur caractère aux communes :

« Les paysages de la commune correspondent à des paysages de Loire et de vallées »¹.

Les agriculteurs apportent une vision plus fine puisqu'ils associent le type d'occupation du sol aux différentes unités paysagères. Par cette intermédiaire, ils formalisent un lien entre occupation du sol et unités paysagères. Ainsi, les secteurs de plateau sont concernés par la production céréalière, les coteaux par les vignes, et la vallée par une combinaison entre élevage et activité céréalière.

24. Une intervention communale dans la gestion des paysages peu maîtrisée

Concernant la gestion paysagère communale, deux typologies de comportements ont pu être identifiées.

D'une part, certains élus ne se sentent pas concernés par la gestion paysagère. Ils ne prennent pas spécialement en compte les paysages et ne connaissent pas d'outils de gestion pouvant être mis en place à l'échelle communale.

D'autre part, d'autres élus, en plus grand nombre, soulignent l'importance des documents d'urbanisme par rapport à de telles questions.

Selon eux, la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme intervient de deux manières différentes.

Tout d'abord, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présent dans les PLU impose la réflexion d'un projet communal notamment du point de vue de la maîtrise de l'urbanisation et de la gestion des paysages.

« Le PLU est pédagogique par rapport au POS ; Il oblige, avec le PADD, à se poser de vraies questions. Il impose à l'équipe municipale d'établir de grands fondamentaux »².

Ensuite, la prise en compte du paysage et sa gestion, consiste en une maîtrise de l'urbanisation qui prend forme dans le PLU en termes de zonage. Les PLU distinguent les zones naturelles des zones agricoles et des zones constructibles. Ainsi, les élus, en grande majorité, considèrent que « chaque chose étant à sa place et délimitée »³, l'intégrité et la qualité des paysages sont préservées. « Avec le PLU, on a fait tout en sorte pour que ça reste comme ça. On ne veut pas de développement »⁴.

La prise en compte du paysage à l'échelle communale est donc cristallisée sous forme de projet, dans le PADD. En termes d'outils de gestion, c'est le zonage du Plu qui prédomine.

¹ Entretiens réalisés auprès d'agriculteurs et d'élus du Val de Loire, avril 2008.

² Entretiens réalisés auprès d'élus du Val de Loire, avril 2008.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

Rares sont les élus qui font directement référence à l'agriculture dans la gestion des paysages communaux. Si Montlouis reste exemplaire avec la création d'une Zone Agricole Protégée visant à protéger et renforcer l'agriculture locale pour préserver son rôle dans la gestion des paysages, c'est loin d'être le cas pour les autres communes

25. La perplexité des retombées de l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité

Lors des entretiens réalisés auprès d'élus communaux, il semblait pertinent de s'intéresser au rapport entre échelle mezzo et petite échelle, notamment du point de vue de la gestion des paysages. A cet effet, les retombées pressenties de la part des élus quant à l'inscription du val de Loire sur la liste du patrimoine de l'humanité ont été ciblées.

Les élus rencontrés restent perplexes face à l'actuelle reconnaissance des paysages du Val de Loire. Ils ont du mal à identifier les retombées de cette inscription.

« Il n'y a pas assez de recul. Il n'y a pas assez de moyens, pas de politique touristique très offensive »¹

Cependant, c'est davantage en termes de potentielle retombée touristique que d'appui à la gestion paysagère que l'inscription du Val de Loire est envisagée.

En outre, l'émergence du Val de Loire en tant que nouveau territoire, pose le problème de la gestion de ce territoire.

« C'est une coquille vide. Il n'y a pas de moyens financiers. C'est nous qui les aidons »².

Ainsi, il faut retenir un manque d'adhésion des élus communaux, à ce nouveau territoire qu'est le Val de Loire. Ceci n'est pas sans poser de questions par rapport au devenir de l'ensemble des ambitions de ce territoire. L'idée du Val de Loire, en tant que territoire de projet en termes de gestion paysagère, est loin d'être partagée. Que dire alors des rapports entre l'échelle communale, indispensable à la mise en place de politiques de gestion paysagère, et l'échelle du val de Loire où se jouent les problématiques paysagères ? La volonté de définitions de principes communs de gestion paysagère devra pourtant passer par une adhésion des acteurs communaux, aux projets portés par le Val De Loire.

¹ Entretiens réalisés auprès d'élus du Val de Loire, avril 2008.

² Ibid.

3. L'absence de perception de la problématique de fermeture du paysage liée aux peupleraies

31. Une problématique de fermeture du paysage méconnue

La phase d'analyse quantitative de la fermeture du paysage sur le territoire de recherche a montré que certaines communes sont confrontées à une forme de fermeture du paysage engendrée soit par une densité de boisements, soit par des continuités de peupleraies.

Interrogés sur leur connaissance de cette problématique, une grande majorité des acteurs rencontrés affirme n'avoir jamais entendu parler de fermeture du paysage.

« La fermeture du paysage, j'en ai jamais entendu parler. Ce n'est pas un terme d'architecture ? Cela donne une idée de barrière, de limite, de hauteur »¹.

Cela ne leur évoque rien et semble ainsi correspondre à un concept d'experts paysagers puisque même les intervenants du paysage à la petite échelle l'ignorent. Rares sont les acteurs rencontrés à considérer la fermeture du paysage comme une réelle problématique paysagère engendrant la disparition de perspectives et de cônes de vision. La fermeture du paysage est ainsi exclue des problématiques paysagères des communes.

Après évocation de ce à quoi renvoie la fermeture du paysages, les élus et agriculteurs font un lien direct entre fermeture et enfrichement. Ils soulignent la présence de friches sur le territoire communal même s'ils jugent que leur surface tende à diminuer. En fonctionnant par carte mentale, les élus sont confrontés à une méconnaissance de la localisation de ces friches.

Au contraire, les agriculteurs identifient les friches à l'échelle de la parcelle mais soulignent la confusion entre jachères et friches. Ainsi, selon les agriculteurs, le nombre de friches se trouve être de faible importance contrairement aux jachères qui représentent encore à ce jour 10% de la Surface Agricole Utile des exploitations. Rares sont les élus à distinguer friches et jachères, ce qui pose le problème des représentations liées à ce type d'occupation du sol. Friches et jachères étant confondues, les agriculteurs sont montrés du doigt par les élus comme étant les responsables de cette situation.

« Les agriculteurs ne supportent pas que leurs terrains ne rapportent pas. Ainsi, les mauvaises parcelle, dans les zones humides sont laissées à l'abandon »²

Les parcelles de friches sont perçues comme des espaces sans réelle occupation et utilisation. Ce sont des terrains qui peuvent paraître inutiles et sans devenir. A cet effet, certains élus parlent de « terres sans destin »³. La présence de telles parcelles est source d'ennuis pour certains élus puisque face à l'absence d'utilisation de ces espaces, de nouvelles formes d'occupation apparaissent telles l'installation de gens du voyage à ces emplacements.

¹ Entretiens réalisés auprès d'agriculteurs et d'élus du Val de Loire, avril 2008.

² Entretiens réalisés auprès d'élus du Val de Loire, avril 2008.

³ Ibid.

Ainsi, si la problématique de fermeture du paysage est méconnue, la problématique d'enfrichement est une réalité pour les élus puisqu'elle engendre des formes d'utilisation de ces espaces illégales accompagnées d'un sentiment d'abandon et de mauvaise gestion de la commune.

32. Des perceptions variées liées à la présence de peupleraies

a) Une méconnaissance relative de la localisation des peupleraies

En fonction par carte mentale, à partir d'un fond de plan IGN au 25/1 000ème, il s'avère que les élus des communes considérés ont des difficultés à localiser précisément les espaces concernés par des plantations de peupliers. Certains élus considèrent que leur commune n'est pas concernée par la populiculture tandis que la carte d'état des lieux en 2006 présentée précédemment en fait état. Ces élus, de communes concernées par des plantations de peupleraies dispersées et sans continuité, ne relèvent pas la présence de peupleraies, contrairement aux élus des communes où des continuités de peupleraies sont présentes. Il semble donc que la taille des parcelles ainsi que la densité des peupleraies soient des éléments intervenant dans la perception des peupleraies dans l'espace.

A la différence, les agriculteurs rencontrés sont capables de localiser à l'échelle de la parcelle, les peupleraies. Ceci traduit une connaissance fine du territoire communal liée à leur profession.

Cependant, dans les deux cas, l'importance de la populiculture au niveau du territoire communal est sous-estimée. L'ensemble des acteurs affirme que les peupleraies tendent à disparaître, ce qui ne coïncide pas avec les résultats issus de l'analyse diachronique.

b) Deux types de perceptions des peupleraies

Deux types de perceptions sont observés face à la présence de peupliers dans certaines communes.

D'une part, certains élus et agriculteurs ne considèrent pas les peupleraies comme gênantes. Ils les définissent comme des éléments du paysage à part entière. Pour ces acteurs, les peupleraies contribuent à des paysages appréciés. Pour les élus rentrant dans cette typologie, les peupleraies ne sont pas gênantes à partir du moment où elles sont éloignées des routes. Ces élus soulignent le caractère cassant des peupliers lors de tempêtes et les risques que cela peut engendrer lors de plantations à proximité d'infrastructures ou d'habitations ;

D'autre part, certains élus et agriculteurs rejettent les plantations de peupliers.

« Les peupleraies ne devraient pas être dans le paysage de la commune. Ce n'est pas très riche et très varié. Ce n'est pas un arbre très ligérien. Pour moi, c'est un parasite. Cela prend de l'espace »¹.

¹ Entretiens réalisés auprès d'agriculteurs et d'élus du Val de Loire, avril 2008.

A l'origine du rejet, il y a l'organisation strictement géométrique de la plantation, selon des lignes d'autant plus visibles que le sol est le plus souvent nettoyé. Pour certains, ces lignes évoquent une forme extrême de nature asservie par l'homme ; cela va à l'encontre de leur idéal de nature qui suppose l'absence de marques trop flagrantes de la présence humaine.

Des décalages sont ainsi relevés entre les discours qui sont prononcés sur la peupleraie et les jugements recueillis vis-à-vis d'espaces comportant, entre autres composantes, des peupleraies. Sophie Le Floch juge que ce phénomène peut s'expliquer de deux manières :

« D'abord, sur le terrain, nous percevons non pas un objet "déconnecté" mais un ensemble plus vaste et plus hétéroclite. Ensuite, la perception d'un espace ne se passe plus seulement sur le plan " intellectuel " mais fait intervenir également la sensibilité »¹.

c) Deux types de raisons expliquant le développement des peupleraies

Les raisons qui expliquent la présence de peupleraies sont différentes selon le secteur géographique considéré.

- Développement de la populiculture et régression de l'élevage au niveau des communes situées à l'Ouest de Tours

Les acteurs rencontrés des communes situées à l'Ouest de Tours, jugent que le développement de la populiculture est lié à la pression des industries du bois dans les années 70. A l'époque, la culture du peuplier était rentable et permettait de rentabiliser des « mauvais terrains agricoles », peu productifs.

Ainsi, l'ensemble de ces mauvais terrains s'est vu occupé par des peupliers. Cependant, l'agriculture n'est pas responsable à elle seule. En effet, les élus et agriculteurs soulignent le rôle des propriétaires fonciers dans de telles questions. Ils font état, à revenu égal, d'une préférence des propriétaires terriens d'une occupation rentable de leurs parcelles par eux-mêmes au détriment de modes de fermage. Le fermage est présenté comme plus contraignant pour le propriétaire que pour le locataire :

« Les fermages protègent plus les locataires. Les baux sont longs et une fois signés, vous ne pouvez plus récupérer vos terrains comme ça »².

Dans ces conditions, certains propriétaires, lors du développement industriel de l'utilisation du bois de peupliers, ont préféré planter que louer. Ceci s'explique surtout au niveau de petites parcelles, de petits propriétaires. Cependant, ceci peut aussi s'expliquer lors du départ en retraite de certains agriculteurs. Les acteurs rencontrés ont souligné un changement de logique entre l'agriculteur actif et l'agriculteur retraité. Cherchant à défricher leurs parcelles durant leur activité professionnelle, les agriculteurs après la cessation d'activité agricole plantent certaines de leurs parcelles. Un

¹ Le Floch S., « Impacts paysagers de la populiculture », in *Le Courrier de l'environnement*, n°29, 1996, 6p.

² Entretiens réalisés auprès d'agriculteurs et d'élus du Val de Loire, avril 2008.

attachement et une rétention des terres explique se retournement entre logique de déboisement en activité et logique de plantation en retraite.

Les agriculteurs interrogés sur ces questions reconnaissent le caractère contraignant des baux. Cependant, ils considèrent qu'après cessation de leur activité, ils préféreraient tout vendre plutôt que de louer ou de planter. Ici, rien ne permet de clairement identifier les facteurs déclenchant du passage d'une logique à l'autre. Cependant, le problème du développement des peupleraies reste centré sur le caractère potentiellement contraignant de certains baux accompagné d'un attachement aux terres variables : « *certaines sont terriens, d'autres pas* »¹.

- Développement de la populiculture et mécanisation de la viticulture

Les acteurs rencontrés des communes situées à l'Est de Tours, jugent que le développement de la populiculture est lié à la mécanisation de l'agriculture.

*« Autrefois on n'était pas soit agriculteur, soit viticulteur. On faisait les deux et on pouvait vraiment parler de polyculture. On avait tous un peu de vigne. L'utilisation de la force animale obligeait de posséder des bêtes et bien sûr d'avoir des parcelles de fourrage pour les nourrir. C'était la richesse du secteur. Toutes les parcelles à proximité de la Cisse étaient destinées à cela. Cependant, avec le développement de la mécanisation, notamment dans les vignes, les viticulteurs ont abandonné l'élevage et les parcelles destinées à cette activité. Ces parcelles se sont enfrichées et des boisements se sont développés. Sinon, en parallèle avec l'essor de la populiculture, certains ont préféré planter que louer à d'autres »*².

Ainsi, la mécanisation de l'agriculture, mais surtout de la viticulture est mise en cause. Ceci explique que seul le secteur à l'Est de Tours soit concerné puisque c'est à ce niveau qu'on rencontre du vignoble. Les acteurs rencontrés mettent principalement en cause la viticulture puisqu'ils considèrent que des formes de polyculture-élevage ont pu survivre et qu'on en rencontre encore aujourd'hui. Ici encore, c'est l'attachement aux terres couplées aux contraintes des fermages et à l'essor de la populiculture dans les années 60 qui est à l'origine du phénomène.

d) L'hypothèse de la qualité des parcelles dans le développement des peupleraies

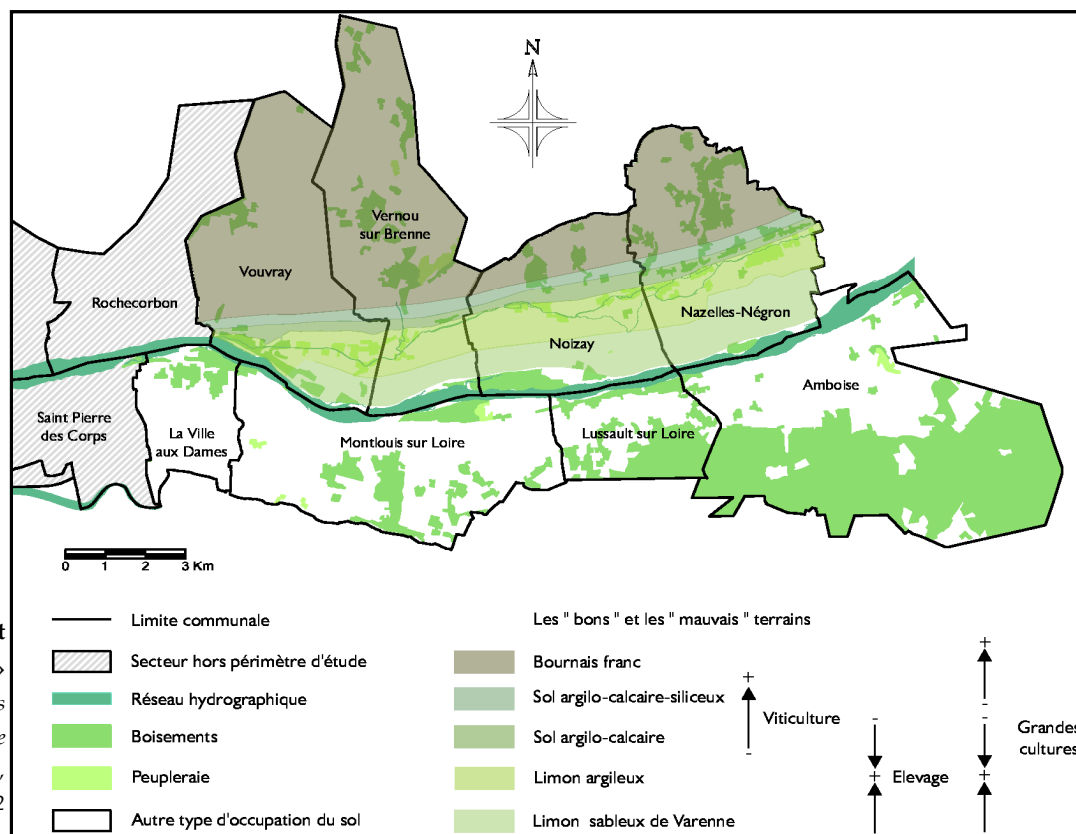
Pour vérifier notre hypothèse de départ, il convenait de s'interroger sur une éventuelle corrélation entre qualité des parcelles et développement des peupleraies. A cet effet, les agriculteurs des communes situées à l'Est de Tours, en rive droite de la Loire ont été sollicités à titre d'experts. L'obtention des résultats s'est effectuée par carte mentale.

¹ Entretiens réalisés auprès d'agriculteurs et d'élus du Val de Loire, avril 2008.

² Ibid.

Figure 20 : Les « bons et les mauvais terrains »

Sources : Entretiens réalisés auprès d'agriculteurs du val de Loire - avril 2008, carte IGN 25/1000^{ème}, 2002
Réalisation : Marchand M.



Tels que le présente la carte ci-dessus, une typologie de terrains agricoles est observée. Cette typologie s'opère sous forme de couloirs, dans le sens Est-Ouest, c'est-à-dire parallèlement à la Loire.

Les agriculteurs rencontrés ont souligné l'importance d'analyser la qualité d'un sol en fonction du type d'utilisation agricole de l'espace.

De manière générale, par « bons terrains », ils entendent potentiel du sol en termes de production. Les bons terrains sont ceux qui, pour une production considérée, permettent d'obtenir de bons rendements.

Ainsi, les bons terrains viticoles correspondent à des sols argilo-calcaires à tendances siliceuses. Les bons terrains agricoles sont des terrains pas trop séchant l'été et pas trop humides l'hiver ; ils doivent être assez riches chimiquement parlant. Il n'y a pas vraiment de bons terrains pour l'élevage puisque les prairies sont décrites comme occupant les espaces ne correspondant pas à toute autre forme de production agricole.

On peut noter que les zones consacrées à la populiculture, le long de la Cisse, correspondent principalement à des secteurs d'élevage, c'est-à-dire à des bons terrains pour l'élevage mais aussi à des bons terrains pour l'agriculture puisque très riches. Ces sols sont constitués d'alluvions apportés par la Cisse lors de précédentes crues.

Initialement, c'est au niveau de ces espaces qu'était développée une forme d'élevage précédant la mécanisation viticole. Ainsi on retrouve une corrélation entre abandon de l'élevage par la viticulture et développement de la populiculture.

Cependant, les agriculteurs relèvent le caractère changeant de la qualité du sol. En effet, selon eux, le caractère le plus contraignant pour la production céréalière résulte dans l'inondabilité des terrains. Les productions, céréalières sont soumises aux risques d'aléa des cours d'eau. Or, ils affirment que la Cisse n'est actuellement plus autant soumise à des débordements majeurs que par le passé puisque curée il y a quelques années. Dans

ces conditions, si initialement le risque d'inondabilité du Val de Cisse ne correspondait pas avec le développement de productions céréalières, il n'en est pas rien aujourd'hui. Le Val de Cisse est beaucoup moins inondable. Il présente des sols riches. Ainsi, il devient un très bon secteur pour des productions céréalières.

Les agriculteurs rencontrés évoquent alors un regain d'intérêt des céréaliers pour ce secteur. Cependant, ils sont souvent confrontés à de petites parcelles, peu pratiques et ne vont pas au bout de leur démarche s'il ne possède pas une parcelle voisine avec possibilité d'extension. Ici, il semble que se soit d'avantage les caractéristiques du parcellaire que les caractéristiques des sols qui limite le développement de productions céréalières. Dans ces conditions, les parcelles restent souvent enfrichées ou plantées.

Il n'en est rien à Noizay et Nazelles-Négron. Au niveau de ces communes, l'agriculture est favorisée par un parcellaire adapté. En effet, dernièrement, ces communes ont assisté à un remembrement foncier visant à arranger et améliorer l'état du parcellaire. Partant du constat d'un « *parcellaire affreux* »¹, la commune de Nazelles-Négron s'est engagée dans une procédure d'opération groupée d'aménagement foncier, à sa charge. Initialement, au-delà de favoriser l'activité agricole, l'équipe communal voulait par une réorganisation du foncier, développer des leviers pour le développement urbain. La répercussion sur l'activité agricole n'en demeure pas moins positive. La taille des parcelles a augmenté par le biais de regroupements. Le nombre de propriétaire fonciers a diminué. Les agriculteurs retrouvent un intérêt à la culture de telles parcelles. Ils affirment que les propriétaires fonciers ayant plantés des peupliers qui arrivent à terme, proposent leurs parcelles à la location ou à la vente aux agriculteurs. Selon ces derniers, la proposition est satisfaisante s'ils peuvent regrouper les micro-parcelles de friches et peupleraies avec certaines parcelles qu'ils possèdent déjà.

Le remembrement apparaît donc comme un réel levier de développement de l'activité agricole. Il permet, par une réorganisation du foncier, de redonner de la valeur à certains terrains délaissés et dépréciés par les agriculteurs. De cette manière, certaines friches et/ou peupleraies retournent à l'agriculture. Dans ces conditions, le remembrement est-il un réel mode d'aménagement foncier pouvant lutter contre la présence de friches et/ou de peupleraies, participant à la fermeture du paysage en Val de Loire ?

¹ Entretiens réalisés auprès d'agriculteurs et d'élus des communes de Noizay et Nazelles-Négron, avril 2008.

CONCLUSION

La relation agriculture-paysage mobilisant le concept de multifonctionnalité de l'agriculture, nous sommes interrogés sur le degré d'adhésion à ce concept, et ce à la petite échelle. Cependant, cette analyse s'est effectuée au regard d'une problématique actuelle majeure qu'est la fermeture du paysage. Nous avons vu comment développement des surfaces boisées et des peupleraies contribuent à la fermeture du paysage. Ainsi, nous avons centrés cette recherche sur le lien entre agriculture et paysage dans le développement de ces espaces spécifiques.

Par l'intermédiaire d'une analyse diachronique visant à mettre en évidence des tendances d'évolution des espaces boisées et popuicoles, nous avons décelé, sur une partie du secteur de recherche, une diminution des surfaces boisées depuis les années 70, au profit d'un développement de la popuculture. Les recensements agricoles nous ont permis de mobiliser des données statistiques caractérisant l'évolution de l'activité agricole afin d'alimenter le lien entre agriculture et paysage à travers une double analyse, évolution des surfaces boisées et/ou peupleraies, évolution de l'activité agricole. Le traitement de ces données a mis en évidence une déprise agricole depuis les années 80 caractérisée par une diminution généralisée des SAU communales basée principalement sur une diminution des surfaces en herbes (prairies).

Ceci souligne la déprise de l'élevage au cœur de la déprise agricole. Dès lors, nous avons supposé que si un lien existait entre agriculture et fermeture du paysage, il venait de l'existence de parcelles dépréciées voire dénigrées par l'activité agricole et par conséquent, plantées.

Une analyse qualitative de l'évolution des boisements et peupleraies, réalisée par le biais d'entretiens semi-directifs auprès d'élus communaux et d'agriculteurs a permis d'alimenter cette réflexion. La mécanisation de l'agriculture accompagnée de la déprise de l'élevage apparaissent être des raisons expliquant les plantations massives de certaines parcelles. Cependant, les agriculteurs ne sont pas les seuls acteurs mis en cause. Les logiques de certains propriétaires fonciers privés tendent à concourir à un développement de boisements préféré à la mise en place de modes de fermage. Au-delà de la simple qualité des sols, les caractéristiques du parcellaire sont également mis en cause. Si dans certains secteurs, quelques parcelles ont un regain de potentiel pour les agriculteurs, lié à un risque d'inondabilité moindre, les caractéristiques du parcellaire viennent dissuader les agriculteurs d'exploiter ces parcelles pour des productions céréalières. Face à cela, les agriculteurs attendent des élus communaux, une prise en compte de cette problématique. Pourtant, des politiques d'appui à l'agriculture, à la petite échelle, demeurent rares et difficiles à impulser. En outre, les élus de la petite échelle ne semblent pas reconnaître le rôle de l'agriculture dans la gestion paysagère à sa juste valeur. Si l'adhésion au concept de multifonctionnalité de l'agriculture est réelle pour les agriculteurs, il en est de même que pour de trop rares élus.

La problématique de fermeture du paysage est loin d'être connue à la petite échelle. Que dire alors de l'adhésion de la petite échelle aux enjeux soulevés à l'échelle du val de Loire. Dans ces conditions, comment mettre en place des principes communs de gestion à partir de problématiques paysagères méconnues et non appropriées à l'échelle communale ? Si le Val de Loire peut sembler être un territoire à l'identité paysagère forte, il n'en va pas de même avec sa propre identité territoriale ? Il est alors peut être plus possible de parler d'un territoire de paysages que d'un réel territoire de projet.

BIBLIOGRAPHIE

- AGRESTE, La répartition du territoire, Paris, ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2001.
- BERQUE A, *Médiance de milieux en paysages*.
- BRUNET R., FERRAS R., THERY H., *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus – La documentation française, 1992.
- CHARVET J-P. (dir.), *Dictionnaire de géographie humaine*, Éditions Liris, 2000, 190 p.
- CHEVALLIER H., « Populiculture et gestion des espaces alluviaux », in *Le courrier de l'environnement*, n°40, 2000, 6p.
- COYAUD L-M, Les paysages du Val de Loire, in *Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire – Comprendre, gérer et construire notre avenir, Les cahiers du Val de Loire N°2*, juin 2005, p7.
- DEUFFIC P, « La fermeture du paysage dans le Massif central, regards d'habitants sur une question d'experts », in les *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, n° 75, 2005.
- FISCHESSER B., LAMBERT H., MONNIER J., CAZALIS A., MOYNE M.-L. et THERYM., *Le paysage de montagne*, CEMAGREF Grenoble, 1977, 378 p.
- FOTTORINO E. (1989). *La France en friche*. Paris, Éditions Lieu Commun, 209 p.
- GEORGE P. (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, PUF, 1970, 448 p.
- GERMAINE M-A., PUISSANT A., Cartographie et caractérisation quantitative des paysages de « vallées ordinaires » : L'exemple de la Seulles (Calvados, France), <http://www.emse.fr/site/SAGEO2007/CDROM/p32.pdf> , consulté le 09/04/2008.
- GRAVARI-BARBAS M., GUICHARD-ANGUIS S. (dirs.), *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, 958 p.
- HEAULME E., « Les modèles paysagers de la politique des sites de 1906 à nos jours », in actes du colloque *Politiques publiques et paysages*, colloque final de restitution du programme de recherche, Saint-Malo, 19-21 octobre 2005.
- HERVIEU B., Viard J., *L'archipel paysan, la fin de la république agricole*, éditions de l'Aube, 2001
- IFN, *Inventaire forestier départemental, Indre-et-Loire, Troisième inventaire*, 1999, 123p.

IFN, « La diffusion des résultats des inventaires annuels, principes et précautions », in *L'IF*, n°17, <http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/IF17-2.pdf>, consulté le 21/03/2008.

IFN, « Le paysage forestier vu du ciel », in *L'IF*, n°10, décembre 2005, http://www.ifn.fr/spip/IMG/pdf/L_IF_no10_paysage.pdf, consulté le 10/04/2008.

INRA, ENSSAA, *Pays, paysans, paysages dans les Vosges du Sud*, Paris, INRA Éditions, 1977, 192 p.

LARRERE R., *Paysages en friches, Paysage et aménagement*, n° 34, 1996, pp. 4-12.

LE FLOCH S., « Impacts paysagers de la populiculture », in *Le Courrier de l'environnement*, n°29, 1996, 6p.

LEVY J., LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 2003, 1034 p.

LUGINBÜHK Y., « Perception paysagère des espaces en déprise et des boisements spontanés des terres agricoles », in *Ingénieries EAT*, numéro spécial, 1999 pp. 25-29.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, *Le recensement agricole 2000*, Dossier de presse, 2000.

MISSION VAL DE LOIRE, « Vivre et faire vivre les paysages du Val de Loire – Comprendre, gérer et construire notre avenir », in *Les cahiers du Val de Loire N°2*, juin 2005, 66p.

NOROIS, *Patrimoine et environnement : les territoires du conflit*, n° 185, tome 47, 2000, 173 p.

NOVARINA G. (sous la direction de), *La planification paysagère. Approche comparée France Italie*, Grenoble, CRESSON, Ministère de l'Ecologie et du développement durable, 2004.

PEUPLIERS DE FRANCE, *La populiculture*, <http://www.peupliersdefrance.org/indexpopuli.htm>, consulté le 04/02/2008.

PITTE J-R., *Histoire du paysage français*, Tallandier, Réédition 2003.

UNION EUROPEENNE, *Convention européenne du paysage*, 2000.

VESCHAMBRE V., *Le processus de patrimonialisation : revalorisation, appropriation et marquage de l'espace*, http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=1180, consulté le 10/04/2008.

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : La prise en compte du paysage, modèle à deux échelles	p.18
Figure 2 : Le Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO	p.19
Figure 3 : Le secteur de recherche	p.31
Figure 4 : Echelle de temps de la diachronie, sources des données	p.34
Figure 5 : Secteur couvert par des données du type occupation du sol en 1956	p.35
Figure 6 : Secteur couvert par des données du type occupation du sol en 1971 et 1992	p.36
Figure 7 : Secteur couvert par des données du type occupation du sol en 2002	p.37
Figure 8 : Secteur couvert par des données du type occupation du sol en 2006	p.38
Figure 9 : Boisements et peupleraies en 1971	p.39
Figure 10 : Boisements et peupleraies en 1971	p.40
Figure 11 : Boisements et peupleraies en 2006	p.41
Figure 12 : Deux fermetures du paysage : continuité des peupleraies et densité de la ripisylve	p.42
Figure 13 : Evolution des surfaces boisées sur le périmètre global de la diachronie	p.45
Figure 14 : Evolution des surfaces boisées, analyse à l'échelle communale	p.45
Figure 15 : Evolution des surfaces populicoles sur le périmètre global de la diachronie	p.46
Figure 16 : Evolution des surfaces populicoles, analyse à l'échelle communale	p.46
Figure 17 : Taux de boisement par département	p.47
Figure 17 : Evolution des de la surface forestière par département	p.48
Figure 18 : Evolution de l'utilisation agricole du sol à l'échelle du périmètre de recherche	p.52
Figure 19 : Thématiques abordées dans les entretiens	p.55
Figure 20 : Les « bons et les mauvais terrains »	p.65

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	2
Sommaire.....	3
Introduction	5
Partie 1 : Une relation paysage-agriculture à différentes échelles	6
1. De l'évolution de la notion de paysage à la prise en compte des paysages à différentes échelles	7
11. Les apports du contexte législatif et réglementaire	7
a) Le « paradigme du pittoresque »	8
b) Le « paradigme de l'environnement »	8
c) Le « paradigme du paysage culturel »	9
12. Le paysage : une notion difficile à appréhender	11
2. Vers la formalisation d'un système d'acteurs « paysage » ou élus locaux et agriculteurs occupent une position centrale	13
21. Le rôle central des politiques publiques territoriales	13
22. Agriculture et gestion des paysages, un rôle reconnu	14
a) Des paysages en grande majorité de nature agricole	14
b) Un rôle dans la gestion des paysages reconnu à grande échelle	15
23. L'émergence de plusieurs échelles relatives à la prise en compte du paysage	17
3. Emergence de la problématique	19
31. Le val de Loire, une échelle mezzo dans la prise en compte des paysages ?	19
a) Un nouveau territoire ou la patrimonialisation du paysage prend forme et révèle une certaine identité paysagère	20
b) Des problématiques paysagères spécifiques, reflets d'une identité paysagère	22
32. Quel lien entre agriculture et fermeture du paysage ?	25
33. Populiculture et fermeture du paysage : des perceptions variées	27
34. La multifonctionnalité de l'agriculture à l'échelle du Val de Loire, quelles conceptions dans la problématique de fermeture du paysage ?	28
Partie 2 : Une analyse quantitative de l'évolution des surfaces boisées et populi- colles	30
1. La définition d'un périmètre d'étude pertinent en vue de la mise en place d'une méthode d'analyse quantitative	31
11. Le choix du secteur d'étude : les communes riveraines de la Loire de Villandry à Amboise (37)	31
12. La réalisation d'une étude diachronique pour envisager les changements dans le temps de la fermeture du paysage	32
a) Une démarche de caractérisation quantitative de la fermeture des paysages	33

b) Un recueil de données pour caractériser l'évolution des surfaces boisées et populicoles.....	33
c) Une sélection de données pour une diachronie cohérente.....	35
d) L'obtention de trois cartes des surfaces boisées et populicoles.....	38
2. Une fermeture du paysage à deux visages.....	42
21. Une continuité de peupleraies le long des cours d'eau qui crée un effet d'écran par rapport aux fronts bâtis en pied de coteaux.	42
22. Une densité de la ripisylve masquant les vues sur la Loire.....	43
3. Evolution de la fermeture du paysage du point de vue de l'évolution des surfaces boisées et populicoles.....	44
31. Une analyse diachronique ramenée à une faible proportion du territoire de recherche	44
32. Des surfaces boisées qui tendent à diminuer depuis 1971, malgré une augmentation entre 1971 et 1992	45
33. Des surfaces de peupleraies qui tendent à augmenter depuis 1971, malgré une diminution entre 1971 et 1992.....	46
34. Des résultats contradictoires.....	47
a) Une diminution des surfaces boisées sur le secteur de recherche à comparer avec une augmentation des boisements en Indre-et-Loire.....	47
b) Une augmentation des surfaces populicoles sur le secteur de recherche à comparer avec une diminution des peupleraies en Indre-et-Loire.....	48
c) Des discordances aux multiples causes	49
4. La formalisation du lien agriculture-paysage à travers l'analyse comparée de l'évolution des surfaces boisées / populicoles et agricoles.....	50
41. Les recensements agricoles de 1979, 1988 et 2000 : des données statistiques pour modéliser le lien entre agriculture et fermeture du paysage.....	50
a) Enjeux et objectifs des recensements agricoles.....	50
b) Utilité des recensements agricoles dans la formalisation du lien entre activité agricole et fermeture du paysage	51
42. La régression de l'activité agricole : le modèle de la défaillance de l'agriculture dans la gestion des paysages.....	52

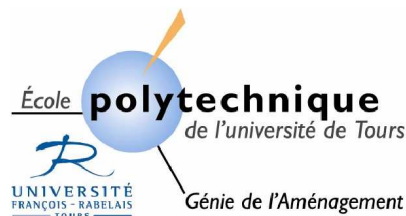
Partie 3 : Une analyse qualitative de l'évolution des surfaces boisées et populicoles53

1. Un processus d'entretiens pour une analyse qualitative de du lien agriculture-paysage au regard de la problématique du paysage.....	54
11. La réalisation d'entretiens semi-directif auprès des élus et des agriculteurs des communes étudiées.....	54
12. Des guides d'entretien proches pour les deux types d'acteurs, abordant différentes thématiques.....	55
13. Méthode d'échantillonnage : la proximité des personnes rencontrées avec les thèmes de recherche	56
2. Une bonne connaissance des paysages communaux malgré une notion de paysage difficile à définir.....	57
21. Une notion de paysage difficilement appréhendée et évincée.....	57
22. La Loire au cœur des paysages du Val de Loire.....	58
23. Une caractérisation des paysages communaux ramenée au relief et aux grandes composantes paysagères naturelles	58

24. Une intervention communale dans la gestion des paysages peu maîtrisée.....	59
25. La perplexité des retombées de l'inscription du Val de Loire sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.....	60
3. L'absence de perception de la problématique de fermeture du paysage liée aux peupleraies.....	61
31. Une problématique de fermeture du paysage méconnue.....	61
32. Des perceptions variées liées à la présence de peupleraies	62
a) Une méconnaissance relative de la localisation des peupleraies	62
b) Deux types de perceptions des peupleraies	62
c) Deux types de raisons expliquant le développement des peupleraies	63
d) L'hypothèse de la qualité des parcelles dans le développement des peupleraies.....	64
Conclusion.....	67
Bibliographie.....	68
Table des figures.....	70
Table des matières	71

CITERES
UMR 6173
Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement



Département Aménagement
35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

Directeur de recherche :
SERRANO José

MARCHAND Mélissa
Projet de Fin d'Etudes
DA5
2007-2008

Résumé : Ce travail de recherche renvoie à deux thèmes que sont l'agriculture et le paysage et ce à l'échelle du Val de Loire ; l'objet de la recherche étant la relation entre agriculteurs et paysage dans le sens où pour cette recherche, le postulat est fait dès le départ de considérer les agriculteurs, par le biais de leur activité professionnelle, comme acteurs prépondérants de la gestion des paysages.

La relation agriculture-paysage mobilisant le concept de multifonctionnalité de l'agriculture, nous sommes interrogés sur le degré d'adhésion à ce concept, et ce à la petite échelle. Cependant, cette analyse s'est effectuée au regard d'une problématique actuelle majeure qu'est la fermeture du paysage. Nous voyons comment développement des surfaces boisées et des peupleraies contribuent à la fermeture du paysage. Cette recherche est ainsi centrée sur le lien entre agriculture et paysage dans le développement de ces espaces spécifiques.

Par l'intermédiaire d'une analyse diachronique visant à mettre en évidence des tendances d'évolution des espaces boisés et popuicoles, il est possible de déceler que, sur une partie du secteur de recherche, une diminution des surfaces boisées depuis les années 70, au profit d'un développement de la popuiculture.

Une analyse qualitative de l'évolution des boisements et peupleraies, réalisée par le biais d'entretiens semi-directifs auprès d'élus communaux et d'agriculteurs permet d'alimenter cette réflexion. La problématique de fermeture du paysage est loin d'être connue à la petite échelle. Que dire alors de l'adhésion de la petite échelle aux enjeux soulevés à l'échelle du val de Loire. Dans ces conditions, comment mettre en place des principes communs de gestion à partir de problématiques paysagères méconnues et non appropriées à l'échelle communale ?

Mots clés : (Paysage, agriculture, fermeture du paysage, popuiculture, peupleraies, peuplier, friche, Loire, Val de Loire, Indre-et-Loire)